

## RÉGULATION DU MARCHÉ À L'APPROCHE DU MOIS SACRÉ

# LES NOUVELLES MESURES DU GOUVERNEMENT



D'importantes mesures ont été prises par le gouvernement pour une régulation du marché pendant le mois de ramadhan. En effet, les stocks de différents produits alimentaires, notamment, sont pleins. Cette année, en outre, l'Etat a pris ses devants, en ouvrant la voie à l'importation pour combler le déficit de certains produits «prisés» durant le mois sacré, en particulier les viandes rouges et blanches.

Lire en page 3

Onu :  
«ISRAËL VEUT FAIRE ÉVACUER LES DEUX TIERS DE LA BANDE DE GAZA»

Le Bureau de l'Onu pour la coordination des affaires humanitaires (Ocha) a indiqué, hier, mardi, que les zones dont Israël a demandé l'évacuation en raison de ses attaques, équivalaient aux deux tiers de la superficie totale de la bande de Gaza. Par voie de communiqué, selon l'agence Anadolu qui rapporte l'information, l'Ocha a précisé que la superficie des lieux qu'Israël souhaite faire évacuer dans la bande de Gaza, s'élève à 246 kilomètres carrés, soit les deux tiers de la superficie totale de l'enclave assiégée, qui est d'environ 360 kilomètres carrés.

Lire en page 10

### A L'ENDROIT DES PARTICIPANTS AU 7<sup>E</sup> SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU GECF

#### Le message du Président Tebboune

P2

### PRODUCTION DE BLÉ ET SEMENCES

#### Une société italienne propose de gros investissements dans le Sud

P4

### REGIONS

#### DESSERTS FERROVIAIRES BOUIRA-ALGER

#### A l'arrêt depuis 10 jours

P6



## A l'endroit des participants au 7<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du GECF

# Le message du Président Tebboune



**L**e président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a mis en avant, mardi, la détermination de l'Algérie à réunir toutes les conditions de succès du 7<sup>e</sup> Sommet du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), qu'elle abritera fin février, d'autant que la préservation de cette ressource précieuse et son exploitation est une responsabilité partagée.

Dans un message de bienvenue sur le site électronique dédié au 7<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du GECF, lancé mardi, le président de la République a affirmé que « l'Algérie est déterminée à réunir toutes les conditions de succès de cet événement ». Le président de la République a mis en avant « l'importance de la coopération et de la solidarité dans le cadre de notre Forum », soulignant que « la préservation de cette ressource précieuse et son exploitation est une responsabilité partagée qui doit reposer sur une compréhension mutuelle des exigences de l'équilibre des intérêts et du partage des avantages ».

Dans le même sillage, le président de la République a précisé que la session d'Alger « se tient dans un contexte où le gaz naturel est de plus en plus sollicité en tant que source d'énergie cruciale pour le développement socioéconomique, étant l'une des principales sources d'énergie alternatives, propres et respectueuses de l'environnement ».

Par ailleurs, le président de la République a exprimé ses « sincères remerciements » à l'Emir de l'Etat du Qatar, Son Altesse Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani, pour « sa présidence réussie de la session précédente et sa gestion de ses exigences avec l'efficacité requise », saluant les efforts du Secrétaire général du Forum et de tous ceux qui ont contribué à la préparation des travaux du Sommet.

Les deux parties ont, en outre, passé en revue les objectifs stratégiques du GECF, en plus des voies de renforcement de la coopération scientifique et technologique entre ses Etats membres pour trouver des solutions et des innovations dans le domaine gazier, notamment à travers l'Institut de recherches sur le gaz (GRI) relevant du Forum et dont le siège est à Alger.

A noter que le secrétaire général du GECF et la délégation l'accompagnant visiteront plusieurs sites concernés par l'événement et s'entretiendront.

## Préparatifs du 7<sup>e</sup> Sommet Arkab reçoit une délégation du GECF

**L**e ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu, hier mardi à Alger, une délégation du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) conduite par son Secrétaire général, Mohamed Hamel, dans le cadre du suivi des préparatifs du 7<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du Forum, indique un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée au siège du ministère en présence de ses cadres, les deux parties ont abordé les derniers préparatifs en cours du sommet, prévu à Alger du 29 février au 2 mars 2024, précise la même source.

Les deux parties ont, en outre, passé en revue les objectifs stratégiques du GECF, en plus des voies de renforcement de la coopération scientifique et technologique entre ses Etats membres pour trouver des solutions et des innovations dans le domaine gazier, notamment à travers l'Institut de recherches sur le gaz (GRI) relevant du Forum et dont le siège est à Alger.

A noter que le secrétaire général du GECF et la délégation l'accompagnant visiteront plusieurs sites concernés par l'événement et s'entretiendront.

## USTHB-Organismes et entreprises nationaux

### Des conventions de partenariats signées

**L'**Université des sciences et de la technologie Houari Boumediene (USTHB) a signé, hier, mardi à Alger, des conventions de partenariat avec quatre entreprises et organismes nationaux en vue de créer une synergie entre l'université et le monde du travail. La cérémonie de signature s'est déroulée à l'USTHB en présence du recteur de l'université, Djamel Eddine Akretche, accompagné de ses vice-recteurs et des doyens des différentes facultés, ainsi que les premiers responsables de ces quatre organismes et entreprises. La première convention a été signée entre l'USTHB et l'Office des recherches géologiques et minières (ORGM) de Boumerdès, représentée par son Président directeur général, Yahia Azri.

La deuxième convention est un partenariat entre l'USTHB et l'Agence du service géologique de l'Algérie (ASGA) d'Alger, représentée par la présidente du

Comité de Direction, Karima Bakir-Tafer.

La troisième convention a été paraphée par l'USTHB et l'Entreprise nationale des produits miniers non ferreux et des substances utiles (ENOF) d'Alger, représentée par son Président directeur général, Fatah Drifi, alors que la quatrième porte sur un partenariat avec l'Agence nationale des déchets (AND) d'Alger, représentée par son Directeur général, Mohamed Karim Ouamane.

M. Akretche a indiqué que "ces conventions ont pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles l'USTHB, l'ENOF, l'ORGM, l'ASGA et l'AND établissent des relations professionnelles, à même de créer des synergies entre le monde universitaire et le monde professionnel".

Elles permettent, également aux étudiants de l'USTHB de "bénéficier de stages de fin d'études au sein de ces organismes", a-t-il ajouté.

## Pétrole

### Le Brent à plus de 78 dollars

**L**es cours du pétrole hésitaient, hier, mardi, pris entre d'un côté les considérations macroéconomiques et la perspective de taux élevés plus longtemps aux Etats-Unis, et de l'autre, les risques géopolitiques toujours présent tant au Moyen-Orient qu'en Europe.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en avril, prenait vers midi 0,06% à 78,04 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en mars, reculait de 0,03% à 72,76 dollars. Les prix continuent « d'évoluer dans une fourchette étroite alors que le marché évalue le

risque géopolitique au Moyen-Orient et les commentaires (défavorables à une baisse des taux, ndlr) de la Réserve fédérale américaine » (Fed) la semaine dernière, commentent des analystes.

D'un côté, « des données relatives au marché du travail américain publiées vendredi ont été extrêmement robustes, ce qui a entraîné une appréciation significative du dollar américain et a donc pesé sur les prix du pétrole », expliquent-ils.

Les cours de l'or noir étant libellés en dollars, une appréciation de la devise américaine décourage les achats de pétrole en diminuant le pouvoir d'achat des acheteurs utilisant des devises étrangères.

## 3<sup>ème</sup> Foire algérienne de l'entrepreneuriat à Annaba

### 75 participants attendus

**P**as moins de 75 exposants, dont 30 start-ups, sont attendus à la 3<sup>ème</sup> "Foire Algérienne de l'Entrepreneuriat, Formation et Economie Numérique", prévue du 8 au 10 février à Annaba, ont annoncé lundi les organisateurs.

Au cours d'une conférence de presse à l'hôtel Sheraton, où se tiendra la Foire, Hamza Kermiche, le responsable de l'entreprise Galacticom, organisatrice de l'événement, a précisé que la Foire est sous le patronage du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-ups et des Micro-entreprises, de la ministre de la Numérisation et des Statistiques et du wali d'Annaba.

La Foire vise à "donner l'opportunité aux jeunes entrepreneurs, porteurs de projets et d'idées innovantes, de coordonner leurs efforts et de créer des partenariats à même de contribuer à la promotion d'un écosystème entrepreneurial efficace", a indiqué M. Kermiche, ajoutant qu'elle constituera "un espace vital pour promouvoir l'esprit entrepreneurial et consolider une culture de formation continue et de recours aux technologies modernes pour lancer des projets en ligne avec la stratégie de transition numérique du pays".

# Régulation du marché à l'approche du mois sacré

## Les nouvelles mesures du gouvernement

*D'importantes mesures ont été prises par le gouvernement pour une régulation du marché pendant le mois de ramadhan. En effet, les stocks de différents produits alimentaires, notamment, sont pleins.*

*Cette année, en outre, l'Etat a pris ses devants, en ouvrant la voie à l'importation pour combler le déficit de certains produits «prisés» durant le mois sacré, en particulier les viandes rouges et blanches.*

Par Akrem R.

**A**insi, un programme d'importation de 100 000 tonnes de viandes rouges fraîches est lancé depuis octobre 2023 et des quantités importantes sont déjà mises sur le marché, en attendant de passer à la vitesse supérieure, à savoir l'importation de 20 000 tonnes mensuellement, a déclaré le directeur général du Contrôle Économique et de la Répression des Fraudes au ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations, M. Mohamed Mezghache.

Une quantité qui devrait, dirait-il, combler le déficit du marché national des viandes, dont la production locale est limitée à 45 000 tonnes, alors que les besoins nationaux avoisinent les 65 000 tonnes. Le même responsable a assuré que cette viande dont le prix est plafonnée à 1 200 DA, sera distribuée à travers le pays. D'ailleurs, et afin d'assurer une meilleure distribution de ce produit, le ministère du Commerce a fait signer des engagements aux importateurs pour garantir une répartition équitable de la viande importée. «Les importateurs de viande sont principalement localisés dans l'Algérois, Bejaïa, Sétif et Oran. Désormais, ils installent des plateformes de distribution aux quatre coins du pays et doivent fournir la liste de leurs réseaux de distribution pour s'assurer que le produit sera disponible au niveau de toutes les localités», précise le DG du Contrôle Économique et de la Répression des Fraudes. En effet, le ministère a pris ses dispositions pour ne pas revivre la même situation lors du ramadhan 2023, dont les prix des viandes avaient atteint des niveaux historiques, en frôlant les 2500 DA/kg alors que la viande importée à 1200 DA était invivable sur le marché.

Outre les viandes rouges, des quantités importantes de poulets congelés seront importées et mises sur le marché durant ce mois de ramadhan. D'ailleurs, cette mesure a déjà un effet positif sur le marché. Les prix des viandes blanches sont en baisse, en effet, et varient entre 350 à 390 DA/kg. La situation devrait s'améliorer davantage dans les prochains jours, surtout avec les mesures phares incluses dans le LF2024, dont des exonérations fiscales sont accordées aux aviculteurs tout au long de la chaîne de production.

### Les marges bénéficiaires de 14 produits bientôt fixées

Concernant la régulation des prix, le représentant du ministè-



ère du Commerce a affirmé, dans une déclaration à la radio, que des textes d'application seront bientôt promulgués pour la fixation de marges bénéficiaires de pas moins de 14 produits, y compris les viandes, en passant de l'importateur ou producteur au distributeur et enfin, au détaillant. Une démarche visant à mettre un terme à l'anarchie dans l'élaboration des prix. «Même si les prix restent libres, la marge bénéficiaire d'un produit doit être raisonnable. La liberté n'est pas de passer du simple au double», affirme-t-il. Et d'ajouter : «Pour les viandes

et les légumes secs, les textes sont en cours de promulgation. Par la suite, nous passerons à l'intégration de 14 autres produits dans cette liste», a déclaré M. Mezghache. Il s'agit, entre autres, des «pâtes alimentaires, des boissons gazeuses, du café, du thé», précise l'intervenant, affirmant que son département «suivra les prix de ces produits à travers la chaîne de distribution». Pour les autres produits, notamment ceux dont les prix connaissent une flambée anormale, ils seront «scrupuleusement contrôlés». D'ailleurs, un nouveau mécanisme de contrôle

est instauré. L'importateur est tenu de présenter la structure des prix à l'importation avec tous les éléments définissant les coûts de revient à l'importation et «à ce moment-là, on va suivre la situation des prix sur le marché. Nos services auront plus de visibilité et constateront s'il y a une exagération ou pas dans la fixation des marges bénéficiaires», souligne-t-il. En termes clairs, les prix appliqués sur des produits importés doivent impérativement suivre les cours des marchés mondiaux. Autrement dit, dès que les prix baissent à l'internatio-

nal, ils doivent connaître la même tendance en interne.

### 8 000 agents de contrôle mobilisés

Pour mener à bien cette campagne de lutte contre les fraudes et la spéculation, le ministère du Commerce a mobilisé plus de 8 000 agents qui auront pour mission de sillonner les marchés et les commerces, y compris durant les week-ends et les jours de congés. Le représentant du ministère du Commerce assure, par ailleurs, que tous les produits seront disponibles, particulièrement durant la période du Ramadhan. «Les producteurs de produits alimentaires ont doublé, voire triplé, leurs productions. Quant aux légumes, les pouvoirs publics ont pris les mesures nécessaires avec un dispositif de stockage de produits prisés qui seront déstockés en fonction des besoins du marché pour ne pas revivre l'épisode de l'année précédente par rapport à l'oignon». Le ministre du Commerce, Tayeb Zitouni, avait déclaré, lundi, à Alger, que 60.000 tonnes de pommes de terre, 11.000 tonnes d'oignons et 3.500 tonnes d'ail ont été stockés pour le mois de Ramadhan.

S'agissant du Conseil de la concurrence, l'intervenant a annoncé que le texte régissant cet organisme est en cours de révision et se trouve au niveau du secrétariat du gouvernement. Une fois le texte promulgué, le conseil de la Concurrence aura plus de prérogatives et jouera un rôle important dans la régulation et le contrôle du marché national, en examinant les situations de monopole et les taux d'occupation des parts du marché.

A. R.

## Foncier économique

# Début aujourd'hui du traitement des demandes sur la plateforme numérique

**L**e Directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, a annoncé, ce lundi à Alger, le lancement, à partir d'aujourd'hui, jeudi, du traitement des demandes d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat pour réaliser des projets d'investissement, via la plateforme numérique de l'investisseur.

«Nous annonçons aux porteurs de projets et aux investisseurs l'ouverture de la plateforme numérique de l'investisseur en vue de procéder au traitement des demandes d'octroi de foncier économique», a déclaré M. Rekkache à la presse en marge de l'audience qu'il a accordée à une délégation de la société italienne BF spécialisé dans l'agroalimentaire, conduite par le PDG de ladite société, Federico Vecchioni et ancien prési-

dent du Conseil des ministres italien, Massimo D'Alema.

Le lancement de l'opération de traitement des demandes, intervient après la promulgation, fin décembre 2023, de textes d'application de la loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique, relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement, datée de novembre 2023.

Il s'agit du décret fixant la consistance du foncier économique comprenant les terrains relevant du domaine privé de l'Etat disponibles, situés à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques, périmètre des villes nouvelles, des zones industrielles, zones d'activités, parcs technologiques, les autres terrains aménagés, ainsi que les actifs résiduels des entreprises publiques dis-

soutes et les actifs excédentaires relevant des entreprises publiques économiques.

Il explique qu'à travers ses guichets uniques, l'AAPI est tenue de mettre en œuvre une banque de données constituée, pour chaque wilaya, à partir d'un inventaire, transmis par les services des domaines et des informations communiquées par les collectivités locales et les établissements et organismes publics chargés du foncier économique.

En vertu de ce texte, toute personne physique ou morale, nationale ou étrangère, résidente ou non résidente, au sens de la loi relative à l'investissement, porteuse d'un projet d'investissement, peut postuler au bénéfice d'une concession de gré à gré convertible en cession d'un bien immobilier relevant du domaine privé de l'Etat.

## Production de blé et semences

# Une société italienne propose de gros investissements dans le Sud

**La société italienne spécialisée en agriculture Bonifiche Ferraresi (BF) a exprimé, lundi soir lors d'une rencontre de travail avec l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), sa disponibilité à réaliser de grands investissements agricoles dans le Sud de l'Algérie, notamment en matière de production de blé dur et de semences.**

Par Nadia B.

**L**e PDG de Bonifiche Ferraresi, Federico Vecchioni a précisé au terme de cette rencontre qui s'est déroulée au siège de l'AAPI à Alger, que sa société avait obtenu l'année dernière un contrat de concession définitif au niveau de la wilaya de Touggourt pour la production du blé dur, soulignant que cela constituait "un premier pas pour un projet beaucoup plus important".

"Nous sommes ici pour œuvrer à élargir le projet à travers d'autres investissements agricoles dans le sud de l'Algérie", a-t-il déclaré à la presse, ajoutant que la société BF compte lancer un "grand" investissement en Algérie l'année prochaine.

Outre la production de blé dur, BF compte investir également dans la production de semences, d'olives et de fruits et dans l'industrie agroalimentaire pour "contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire en Algérie et à l'exportation", a-t-il dit, soulignant que la société exportera du blé de l'Algérie vers l'Italie considérée parmi les plus grands consommateurs de blé dur au niveau mondial.

La délégation de BF était, également, composée de l'ancien



Premier ministre italien, Massimo D'Alema, qui a qualifié le projet de la société de "l'un des plus importants au titre de la coopération algéro-italienne, étant un projet stratégique bénéfique aux deux

pays". Il a, également, estimé que les investissements de la société "offrent une contribution majeure à la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire de l'Algérie, ainsi que de grandes

opportunités pour le secteur de la production de pattes en Italie".

Il a révélé que BF est sur le point de créer une université spécialisée en agriculture en Italie, et qu'elle entend égale-

ment créer un centre de recherche et de formation en Algérie, pour contribuer à l'augmentation de la production agricole à travers le transfert des technologies modernes de production.

Le Directeur général de l'Agence algérienne de la promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, a précisé de son côté que le débat avec la délégation italienne était "fructueux", mettant en avant que les projets de la société pour la culture de blé dur et des semences sont "d'une importance majeure pour la réalisation de la sécurité alimentaire".

Le DG a relevé que l'Agence est prête à accompagner la société italienne durant la période de la concrétisation de ses investissements, d'autant qu'elle entend élargir son activité aux industries manufacturières.

La délégation italienne a écouté plusieurs exposés sur les mesures incitatives de l'investissement et le rôle de l'Agence dans l'accompagnement des investisseurs, ainsi que sur les conditions d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement.

N. B./agences

## Recensement général de l'agriculture

# Le gouvernement à pied d'œuvre

**L**e ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa a présidé, à Alger, la troisième réunion de la Commission nationale de recensement général de l'agriculture, consacrée à l'examen de plusieurs points relatifs aux préparatifs du lancement et de réalisation de cette opération stratégique, indique un communiqué du ministère. "La 3e réunion de la Commission nationale de recensement général de l'agriculture s'est tenue, lundi 05 février 2024, au siège du ministère, sous la présidence de M. Youcef Cherfa, ministre de l'Agriculture et du Développement rural,

président de ladite Commission, durant laquelle il a été procédé à l'examen de plusieurs points relatifs aux préparatifs de lancement et de la réalisation de cette opération stratégique pour le secteur agricole et pour l'économie nationale de manière générale", a précisé le communiqué. Parmi les sujets examinés par les membres de la Commission, "la présentation et l'adoption de la méthode pratique pour la réalisation du recensement général de l'agriculture", ainsi que "la présentation du plan d'information propre à la réalisation de cette opération fondamentale", note le communiqué.

R. N.

## Finances/Hydraulique

# La levée des contraintes sur les projets d'investissement au menu

**L**e ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présidé une réunion de coordination conjointement avec le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, visant à intensifier la concertation intersectorielle et à lever tous les obstacles rencontrés par le secteur de l'hydraulique dans le cadre de la réalisation des projets d'investissement inscrits dans le portefeuille du secteur. Selon un communiqué du ministère des Finances, lors de cette réunion, qui a rassemblé des hauts responsables des deux départements, les contraintes liées aux aspects budgétaires, domaniaux et financiers ont été examinées en détail. Les représentants des deux ministères ont tenu compte de l'urgence de surmonter ces défis pour assurer un approvisionnement en eau adéquat aux citoyens dans un contexte mondial de stress hydrique, a précisé la même source.

Dans ce sillage, le ministère des Finances a souligné "le caractère sensible du secteur hydraulique" et a

affirmé que celui-ci "demeure une priorité absolue du gouvernement". Les intervenants ont discuté également des meilleurs moyens d'accélérer l'utilisation des ressources financières déjà allouées pour surmonter les contraintes budgétaires identifiées afin d'assurer le lancement rapide et la réalisation de plusieurs projets structurants visant à renforcer les capacités du secteur et à améliorer, ainsi l'approvisionnement en eau pour les citoyens.

"Dans une dynamique de collaboration qui doit être étendue à tous les secteurs, le ministère des Finances a appelé les structures de son département à accompagner activement le secteur de l'hydraulique dans le cadre d'une collaboration intensive et efficiente dans le sillage de la mise en œuvre de réformes budgétaires", a ajouté le communiqué, soulignant que "cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources disponibles, à garantir une allocation efficiente des fonds et à favoriser une

gestion plus transparente et responsable des finances publiques".

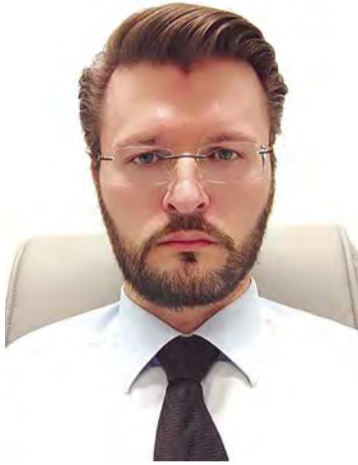
Lors de cette réunion, les deux ministres ont exprimé "leur engagement commun à travailler de concert pour développer des solutions adaptées afin d'améliorer la résilience du secteur hydraulique face aux défis actuels", a fait savoir le ministère des Finances en mentionnant que des "initiatives spécifiques ont été discutées pour résoudre les contraintes liées aux aspects domaniaux concernant certains projets du secteur concerné".

"Cette initiative intervient dans le cadre de l'engagement des pouvoirs publics à réunir les conditions de la sécurité hydrique nationale et d'une collaboration intensive entre les secteurs afin d'assurer un accès à l'eau potable ainsi qu'au service d'assainissement pour tous les citoyens, même dans des périodes de sécheresse prolongée", a-t-on encore souligné de même source.

APS

## Ukraine

# La confiscation des actifs russes serait une victoire stratégique de Moscou (2<sup>ème</sup> partie et fin)



Par Oleg Nesterenko (\*)

Parallèlement au débarras des bons du Trésor américain, la Fédération de Russie a déclenché le processus progressif de la libération du monde du système des « pétrodollars ». Une spirale vicieuse est déclenchée : l'ébranlement du système des « pétrodollars » porterait inévitablement un coup significatif au marché des bons du Trésor américain. La baisse de la demande du dollar sur la scène internationale enclencherait automatiquement une dévaluation de la monnaie et, de fait, la baisse de la demande de bons du Trésor qui mènera, mécaniquement, à une augmentation de leur taux d'intérêt, en rendant, tout simplement, impossible le financement de la dette publique américaine au niveau que l'on connaît aujourd'hui. Cet élément est un danger existentiel pour l'état américain qui explique un grand nombre des initiatives politico-militaires de la Maison Blanche depuis le 5 février 2003.

En tandem avec la Russie, la Chine de même, se débarrasse progressivement de ce dangereux débiteur. Si en 2015 elle détenait des bons outre-Atlantique pour plus de 1270 milliards USD, au début de la guerre en Ukraine ce chiffre s'élevait à moins de 970 milliards, soit une baisse de ¼ en 7 ans. Et malgré cette baisse déjà très significative, dès février 2022 l'Empire du Milieu a fait encore diminuer ses avoirs en dette américaine à -24%.

En prenant l'exemple de plusieurs pays, la Russie, la Chine en tête, c'est l'Égypte qui vient de prendre la voie de la dédollarisation en faveur des monnaies

nationales dans les échanges commerciaux russo-égyptiens. Parallèlement à la dédollarisation de ses échanges, l'Égypte a également fait grandement diminuer son investissement dans des bons du trésor américain, avec la diminution de plus de 70% depuis le début de la guerre en Ukraine. La situation sur le marché européen n'est guère plus enviable : la fuite des capitaux étrangers y prend de l'ampleur et ne fera que s'accroître.

Dans ce contexte, le seul gel illégal et illégitime des fonds souverains russes par les états appliquant la stratégie du « tout permis » n'a fait que grandement conforter les tendances irréversibles qui se développent sur les marchés financiers.

En ce qui concerne leur confiscation, même partielle – cela mènera directement vers une crise internationale majeure et une grave déstabilisation financière au niveau mondial en défaveur directe des marchés financiers occidentaux. La probabilité est très élevée qu'un effet d'avalanche sera ainsi provoqué au niveau des processus du désinvestissement et du retrait des placements financiers étatiques non-occidentaux qui a déjà lieu aujourd'hui dans le monde occidental d'une manière progressive.

Pratiquement aucun état hors bloc « atlantiste » ne prendra le risque de se faire spolier, si un jour leur politique souveraine va à l'encontre des intérêts américains ou européens : non seulement les actifs étatiques actuellement présents sur le marché occidental le quitteront d'une manière accélérée, mais, surtout, les futurs fonds se tourneront vers des produits financiers qui ne représenteront pas des risques associés à l'offre occidentale, notamment ceux des marchés alternatifs de l'Asie et du Golfe Persique.

Le second effet majeur de la spoliation des réserves souveraines de la banque centrale de Russie sera la légitimation directe de la Russie dans sa légalisation de la nationalisation/confiscation des actifs occidentaux présents sur le marché russe à titre de dédommagement financier vis-à-vis des

avoir spoliés.

La confiscation par des occidentaux des avoirs que Moscou leur a confiés confirmera, de facto, une fois de plus, le bienfondé de la cause russe auprès de l'opinion de la quasi-intégralité du monde non-occidental dans sa confrontation avec le camp « atlantiste » qui se positionne ainsi ouvertement dans le rôle de la civilisation supérieure se situant au-dessus de toute loi internationale, face à des nations inférieures, dont le reste du monde est composé.

Du côté de la Russie, la confiscation à titre de compensation des actifs des grands groupes occidentaux présents sur le territoire russe serait tout à fait légitime aux yeux des acteurs économiques non-occidentaux et ne portera pas de préjudice vis-à-vis des futurs investissements étrangers non occidentaux sur le marché russe qui continuera à bénéficier de réputation d'une zone sûre pour des investissements étrangers, contrairement aux marchés occidentaux. Ceci est sans mentionner le fait que les actifs privés ne disposent d'aucune immunité et protection similaires à celles des actifs souverains, ni sur le plan national, ni sur le plan international.

Ainsi, les pertes financières russes causées par des initiatives de Washington et de ses satellites seront non seulement réputées nulles, mais en plus elles seront directement converties en pertes financières considérables des entreprises du camp adverse. En se basant sur des statistiques nationales, on peut estimer les pertes par pays en milliards de dollars américains. Notamment, la France perdra jusqu'à 16,6 milliards, les Pays-Bas jusqu'à 50,1 milliards, le Royaume-Uni jusqu'à 18,9 milliards, la Suisse jusqu'à 28,5 milliards, l'Allemagne jusqu'à 17,3 milliards, l'Italie jusqu'à 12,9 milliards, Japon jusqu'à 4,6 milliards, le Canada jusqu'à 2,9 milliards et les Etats-Unis jusqu'à 9,6 milliards.

En ce qui concerne les risques réputationnels dus à la confiscation russe vis-à-vis des potentiels grands investisseurs occidentaux – ils sont bien réels, mais peuvent

être tout à fait négligés : dans tous les cas de figures il est dorénavant exclu que de considérables investissements de la part des acteurs économiques occidentaux peuvent avoir lieu sur le marché russe dans les horizons visibles du futur. Ce qui est parfaitement réciproque concernant les investissements étatiques ou privés russes sur les marchés occidentaux.

Avec le principe des vases communicants, Moscou récupérera ainsi ses actifs financiers actuellement bloqués pour un délai indéterminé et, de fait, ce n'est pas l'argent russe, mais celui des entreprises occidentales qui sera envoyé à l'Ukraine.

Tactiquement, à court terme, les effets du transfert des fonds russes spoliés à l'Ukraine seront tout à fait négatifs pour la Russie : l'argent sera investi dans la guerre contre son propriétaire et fera qu'allonger le conflit armé. Néanmoins, les effets positifs d'une injection financière considérable pour soutenir le régime de Kiev doivent être nuancés : si elle soutiendrait fortement le sphère économique et sociale de l'Ukraine, les retombées sur les champs de batailles seraient relativement limitées, car, d'une part, elles ne pourraient pas compenser d'une manière significative la pénurie de matériel militaire et de munitions sur le marché occidental et, d'autre part, ne pourraient nullement combler le manque de personnel combattant qualifié qui grandit d'une manière exponentielle dans les rangs des forces armées ukrainiennes.

## Les « règles » du monde Occidental

Aujourd'hui, Moscou d'une manière forcée par les circonstances actuelles n'a pu qu'à adapter la technique qui fera effondrer la réputation financière de l'Occident collectif traditionnellement égo-centrique. Si l'ignorance des « partenaires » occidentaux de la technique en cours de développement est compréhensible - il est tout à fait étonnant que cela va de même pour leur allié au sein de la coalition « atlantiste » qui est le Japon. Japon, qui ne doit pas percevoir des similitudes au niveau des effets escomptés par

Moscou avec celle de l'art martial fondé par le japonais Morihei Ueshiba - l'Aikido, dont l'un des principes de base est l'utilisation de la force de l'adversaire lui-même. La Russie n'a nul besoin de produire des efforts pour que l'Occident atteint d'hystérie collective autodétruit l'un des fondements qui fait son autorité et l'attractivité par le monde : la sécurité des investissements dans des produits financiers, dont il est émetteur.

Les responsables américains et européens répètent avec une persistance toute particulière les mantras sur « l'ordre international fondé sur des règles et violé par la Russie ». On ne peut que les décevoir et leur rappeler : non, l'ordre international n'est nullement fondé sur des « règles », dont aucun de ses défenseurs n'a jamais pris la peine de détailler pour une raison simple qu'elles n'existent pas, mais sur des lois internationales en vigueur à la suite de signatures de reconnaissance suivie de ratifications par des états souverains.

Il y a bien un ordre basé sur des « règles » et non pas sur des lois. Mais ce n'est nullement celui international, mais celui du grand banditisme et du crime organisé. Ce sont bien les « règles » qui le gouvernent les règles de la jungle, les règles du plus fort. Etant donné que les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord agissent depuis des décennies sur la scène internationale avec des méthodes propres à une bande organisée qui ne respecte que ses propres règles et dont les résultats de l'activité sont incomparablement plus néfastes pour le reste du monde que ceux de l'intégralité du crime organisé de la planète - l'utilisation par cette dernière du lexique où les « règles » remplacent les lois internationales prend tout son sens.

O. N.

(\*) Président du CCIE ([www.ccie.eu](http://www.ccie.eu))

(Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)

Pour vos reportages photos & vidéo  
Vos films d'entreprise et spots publicitaires

Adressez-vous à Salya.com  
salyacomdz@gmail.com ✉  
www.salya-dz.com @  
Tel: 0661.23.86.86

**Salya.com**  
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

## Batna

# Le vieux T'kout, une destination touristique à découvrir

*Le vieux T'kout (90 km au sud-est de Batna), sacrée en juillet dernière meilleure dechra de la wilaya des Aurès, possède suffisamment d'atouts pour s'imposer en tant que destination touristique par excellence et un lieu à découvrir et, surtout, à admirer.*

**L'**endroit qui allie splendeur de la nature, beauté de l'architecture locale et histoire ancienne, n'a pas été suffisamment valorisé, estime Dr Farid Abdeslam, un intellectuel amoureux de la région, bien que cette dechra antique ait fasciné des voyageurs et des chercheurs occidentaux tombés sous son charme.

Des visiteurs qui ont su, pour certains, rendre cette atmosphère si particulière qui "enveloppe" tous ceux qui découvrent le vieux T'kout et ses environs. Une atmosphère où la brise des montagnes se mêle à la chaleur du désert et à la majesté des forteresses solidement agrippées au sol.

Un décor somptueux de nombreux auteurs occidentaux n'ont pas manqué d'exalter. Du français Ernest Fallot (1855-1929), qui l'évoque dans son livre "Par-delà la Méditerranée" au britannique Melville William Hilton-Simpson (1881-1938) qui décrit sur l'Oxford Academic Journals le système d'irrigation à partir du bassin dit "madjen" qui reçoit l'eau directement des "kasrias" (dispositif de distribution vers les seguias remontant à la période romaine), en passant par le français Claude-Maurice Robert (1895-1963) qui décrit le même procédé dans son ouvrage "Le long des oueds de l'Aurès".

L'une des caractéristiques les plus importantes de la dechra du vieux T'kout est sans conteste l'ancienne mosquée, construite à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, et dont on attribue la construction à Sidi Abdeslam Ben Ahmed Al-Moualla, selon Dr Farid Abdeslam qui indique que ce dernier est le descendant d'un Cheikh qui s'installa à T'kout, mis en valeur ses terres et planté des vergers, attirant vers la dechra des habitants de la région et des contrées voisines.

La mosquée qui, selon la source, est typique des anciens lieux de culte des Aurès, notamment en matière d'esthétique et de décorations, s'élève près d'une source d'eau qui se jette dans le "madjen".

Les premiers habitants ont exploité ce bassin à travers diverses époques historiques pour arroser leurs terres et leurs vergers, après avoir



formé le noyau de la dechra qui s'est étendue pour devenir le T'kout actuel.

Le point de vue depuis le minaret de la mosquée embrasse les terres environnantes, les bassins alentours et le cheminement du cours d'eau connu sous le nom de l'Oued Alma, ainsi que les vestiges des "Thakliût" ou magasins collectifs.

Les habitants de T'kout sont également fiers de leur "hazemmourth hamellalt" (olive blanche, par rapport à la couleur blanchâtre de l'huile qui en est tirée), récoltée d'un olivier aux racines imposantes et à la taille distinctive. Un arbre dont les habitants de la région affirment qu'il date de plusieurs siècles et qu'il produit encore les meilleurs types d'olives.

### Souk de l'automne et Chaib Achoura, événements phares

L'autre particularité de T'kout est cette ancienne tradition appelée, ici, "Souk (marché) de la fête de l'automne". Un événement organisé à la fin du mois d'août, éminemment festif, rayonnant sur un large périmètre, appelé localement "Hameghra N'tmenzouth", et qui donne lieu à des spectacles folkloriques animés par des troupes de Rahaba et des cavaliers en costumes traditionnels faisant tonner des salves de baroud.

En plus d'être, du fait des expositions organisées pour l'occasion, une vitrine des productions locales en matière d'agriculture, d'arboriculture et d'artisanat, T'kout, durant

"Hameghra N'tmenzouth", devient aussi - autre singularité - un lieu de rencontre des notables et des Chouyoukh de la région qui se concertent, résolvent les problèmes en suspens parmi la communauté et règlent des différends à l'amiable.

Selon Dr Djamel Mesrahi, chercheur et spécialiste en histoire ancienne de l'université de Batna-1, la manifestation est un événement économique et une manifestation relevant de l'anthropologie culturelle qui reste un facteur de communication et de communion entre les habitants de T'kout et ceux des régions voisines. De nombreux intellectuels et militants associatifs, en particulier les jeunes qui ont donné un nouveau souffle à la manifestation, estiment que l'adhésion à cette ancienne tradition n'est pas seulement une renaissance des coutumes ancestrales, mais un moyen de faire découvrir les attraits historiques et touristiques de cette région des Aurès, son archi-

teure typique, ainsi que son patrimoine culturel et civilisationnel.

L'un de ces militants associatifs, Hicham Berrehail, évoque, de son côté, cette autre fête distinctive appelée "Chaïb Achoura", célébrée durant 10 jours à partir de Moharram (jour de l'an de l'Hégire) et qui transforme la ville de T'kout, explique-t-il, en "véritable théâtre à ciel ouvert".

Durant cet événement, les rues, les ruelles et les places de l'agglomération pullulent de monde, les habitants rivalisant d'ingéniosité et de talent pour présenter, en revêtant des costumes de déguisement, un spectacle coloré et enjoué combinant danse, chant, musique et toutes sortes d'expressions corporelles.

Le président de l'Assemblée populaire communale de T'kout, Abdelhafid Soltani, est formel : "les monuments anciens de la ville, ses fêtes, ses us et coutumes, son patrimoine matériel et immatériel

en font une destination privilégiée qui commence à attirer l'attention et à éveiller la curiosité", surtout, ajoute cet élu, "après que le village a remporté le prix de la meilleure dechra de la wilaya de Batna, organisé l'année dernière par la direction du tourisme et de l'artisanat".

L'importance et la renommée de cette petite ville des Aurès, bâtie sur une colline d'où elle domine les plaines environnantes, s'en sont trouvées démultipliées, surtout que les découvertes archéologiques qui y ont été effectuées démontrent que la zone était habitée depuis la période numide.

La pierre gravée d'inscriptions libyques, découverte dans la région de T'kout en octobre dernier lors de travaux de fouilles sur un terrain privé, prouve une présence humaine il y a 4.000 ou 5.000 ans avant JC, selon les données recueillies sur place.

La dechra du vieux T'kout, avec ses venelles étroites et ses vergers luxuriants, incite ses visiteurs à y revenir pour découvrir d'autres vestiges du patrimoine culturel. Un patrimoine riche et diversifié que les jeunes et les intellectuels de la région s'attachent à mettre en valeur à travers les deux événements "Souk de la fête de l'automne" et "Chaïb Achoura" sur lesquels les habitants de la région fondent de grands espoirs pour gagner leur pari.

Un pari ambitieux mais parfaitement réalisable : transformer T'kout en véritable destination touristique à même d'impulser le développement économique de cette région montagneuse, relativement isolée, mais si attachante.

APS

## Desserte ferroviaire Bouira-Alger A l'arrêt depuis 10 jours

**L**a desserte ferroviaire Bouira-Alger est à l'arrêt depuis dix jours à cause d'une panne survenue sur l'autorail assurant cette ligne, a-t-on appris auprès du district local de la société nationale de transport ferroviaire (SNTF).

"Le train assurant la liaison ferroviaire entre Bouira et Alger est en panne depuis dix jours, et une opération de réparation de l'Autorail est en cours", a expliqué à l'APS le directeur du district local, Mohamed Hannat.

"Une fois l'autorail réparé, les dessertes reprendront le plus normalement entre Bouira et

Alger", s'est-il contenté de dire, sans, toutefois, donner de date précise pour la reprise.

L'autorail assurant la liaison Bouira-Alger est un train composé de trois voitures d'une capacité de 200 places assises, selon les détails fournis par le même responsable de la SNTF.

Des voyageurs, notamment parmi les travailleurs et les étudiants de Bouira, Lakhdaria, Kadiria et Aomar, ont déclaré avoir ressenti cette panne, en raison du manque de transports vers Alger à partir de ces régions, et disent avoir hâte de voir la reprise de cette desserte.

# Israël et allié

## Au mépris du droit des peuples

**Alors qu'Israël et ses alliés invoquent le droit international, y compris un soi-disant droit à se défendre, l'analyse des textes fondamentaux de l'ONU confirme le caractère mensonger de ces allégations. Les aspects juridiques de la situation dans le territoire palestinien occupé ne correspondent pas aux discours officiels tenus à Tel Aviv. Sont ici en jeu, principalement, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le maintien de la paix, et le droit régissant l'occupation militaire.**

Par **RAFAËLLE MAISON** (\*)

Aujourd'hui, je pense que la phase qui arrive va être désastreuse. Je ne vois pas au-delà. Il faudrait voir, si ce désastre survient, la forme qu'il prendra et, à ce moment-là, commencer à réfléchir sur l'après. Aujourd'hui, on ne peut pas aller plus loin que ça, sauf à spéculer<sup>1</sup>.

Le droit international public consacré sans aucun doute, depuis la période de la décolonisation, le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Ce droit est issu de la pratique juridique de la Charte des Nations unies, de grandes résolutions de son assemblée générale, telle la résolution 1514 (1960), qui ont acquis une force obligatoire générale. Si le processus de décolonisation est pour l'essentiel achevé, cet ensemble normatif conserve son importance pour des « territoires non autonomes » dans lesquels des mouvements indépendantistes existent toujours, et contestent le pouvoir des « puissances administrantes ».

Ainsi le Comité de la décolonisation de l'ONU continue-t-il d'exister et d'examiner ces situations, comme en témoigne le travail que mène l'assemblée générale sur la situation actuelle en Nouvelle-Calédonie. Cet ensemble normatif conserve aussi toute son importance s'agissant de la Palestine puisque, en tant que peuple subissant une occupation militaire (et la bande de Gaza est aussi considérée en droit international comme un territoire occupé par l'État d'Israël), le peuple palestinien en relève sans contestation possible. La Cour internationale de justice (CIJ), qui est l'organe judiciaire principal de l'ONU et qui fait autorité en droit international public, l'a très clairement confirmé dans son avis du 9 juillet 2004 sur l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé (§ 118).

Dans son principe, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes pose des obligations pour l'État colonial, l'État occupant ou l'État gouvernant par l'apartheid, mais aussi des obligations pour les États tiers. Il reconnaît des droits aux peuples qui en relèvent. S'agissant de l'État colonial ou occupant, il est tenu de permettre l'autodétermination des peuples qu'il gouverne. Cette autodétermination prend la forme principale de l'indépendance et donc de l'accès à la qualité étatique, qui emporte pleine souveraineté économique et sur les ressources naturelles.

Mais, dès lors qu'il est régulièrement consulté, le peuple colonial/occupé peut aussi choisir une libre association avec l'État colonial/occupant, voire une intégration dans cet État (Assemblée générale, résolution 1541, 1961). De manière logique, pour permettre l'autodétermination, l'État colonial ou occupant a l'obligation de ne pas réprimer les mouvements d'émancipation du peuple qu'il administre, il a le « devoir de s'abstenir de recou-

rir à toute mesure de coercition » qui priverait les peuples de leur droit à l'autodétermination (Assemblée, résolution 2625, 1970). Et de manière également logique, les peuples titulaires ont en principe le droit de résister à un État interdisant leur autodétermination, y compris par le moyen de la lutte armée (Assemblée générale, résolution 2621, 1970, évoquant les peuples coloniaux et les puissances coloniales).

Ceci trouve des prolongements dans le droit de la guerre puisque les guerres de libération nationale ont été assimilées à des conflits internationaux par le premier protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1977, ce qui a pour conséquence que les combattants d'un mouvement de libération nationale sont considérés comme des combattants étatiques et doivent pouvoir jouir du statut de prisonnier de guerre s'ils sont mis hors de combat ; évidemment les combattants de tout type de conflit doivent respecter les règles humanitaires du droit de la guerre, fondées sur le principe de distinction entre objectifs militaires d'une part (qui peuvent être ciblés), personnes et biens civils d'autre part (qui ne doivent jamais l'être). Enfin, la CIJ a consacré depuis longtemps l'importance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en affirmant qu'il génère des obligations erga omnes, c'est-à-dire des obligations exceptionnelles pour tous les États qui sont tenus de ne pas reconnaître les situations de domination. L'avis de la CIJ de 2004 précité l'a rappelé s'agissant du peuple palestinien (§§ 155 et 156).

### LES LIMITES DE LA LÉGITIME DÉFENSE

Aussi, l'État occupant, en présence d'une attaque émanant d'un territoire occupé, ne peut invoquer la légitime défense que consacre la Charte des Nations unies en son célèbre article 51. Le « droit naturel » de légitime défense de l'article 51 n'est accessible qu'à un État faisant l'objet d'une agression armée de la part d'un autre État ; dans ce cadre, l'État victime de l'agression armée peut être soutenu par d'autres États dans sa réaction en légitime défense puisque la Charte reconnaît la légitime défense collective. Il est vrai que la réaction en légitime défense à une attaque terroriste telle que celle du 11 Septembre a été discutée ; mais quoiqu'il en soit de ces discussions, elles n'ont jamais permis de penser qu'une attaque émanant d'un peuple vivant sous occupation justifiait l'invoque de la légitime défense de la Charte par l'État occupant.

C'est d'ailleurs ce qu'a affirmé la CIJ en 2004 : l'invoque de la légitime défense par Israël, s'agissant du territoire palestinien occupé, était « sans pertinence au cas particulier » (§ 139 de l'avis). Elle a aussi affirmé que si un État a le droit, et le devoir, de répondre à des actes de

violence visant sa population civile, les mesures prises « n'en doivent pas moins demeurer conformes au droit international » (§ 141 de l'avis). S'agissant de précédentes opérations militaires d'Israël, l'Assemblée générale avait condamné en 2009 « le recours excessif à la force par les forces d'occupation israéliennes contre les civils palestiniens, en particulier récemment dans la bande de Gaza, qui ont fait un nombre considérable de morts et de blessés, y compris parmi les enfants, massivement endommagé et détruit des habitations, des biens, des éléments d'infrastructure vitaux et des édifices publics, y compris des hôpitaux, des écoles et des locaux des Nations Unies, et des terres agricoles, et entraîné des déplacements de civils » (résolution 64/94, 2009). La récente résolution de l'Assemblée générale demandant une « trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la fin des hostilités » ne reprend pas explicitement cette condamnation d'un recours excessif à la force. Une seule demande explicite est formulée à l'intention d'Israël, puissance occupante, en l'occurrence « l'annulation de l'ordre donné (...) aux civils palestiniens et au personnel des Nations Unies, ainsi qu'aux travailleurs humanitaires et médicaux, d'évacuer toutes les zones de la bande de Gaza situées au nord de Wadi Gaza et de se réinstaller dans le sud de la bande de Gaza », selon la résolution A/ES-10/L.25 du 26 octobre 2023, point 5. L'Assemblée y insiste aussi sur le fait « qu'on ne pourra parvenir à un règlement durable du conflit israélo-palestinien que par des moyens pacifiques (...) ». Le soutien à la résistance armée du peuple occupé, parfois exprimé avant les accords d'Oslo a donc, à ce stade, largement disparu<sup>2</sup>.

### UNE ÉRADICATION À DES FINS D'ANNEXION

En réalité, nous sommes actuellement en présence d'une bataille pour le droit qui se déroule sur plusieurs fronts.

Le premier, le plus visible, est donc celui qui cherche à convoquer la figure de la légitime défense de la Charte dans une « guerre contre le terrorisme » afin de soutenir le principe des attaques militaires israéliennes à Gaza. Ce discours passe par la désignation du Hamas comme groupe terroriste dans le droit des États-Unis et de l'Union européenne<sup>3</sup>. Le recours à la caractérisation « terroriste » justifie l'adoption de sanctions économiques par les États-Unis et l'Union européenne contre Gaza. Relevant qu'elles sont soutenues par le Quartet, John Dugard conclut dans son rapport de 2007 qu'il s'agit du premier exemple de sanctions économiques adoptées à l'encontre d'un peuple occupé.

Il se rencontre dans la malheureuse idée du président français de ras-

sembler, en faveur d'Israël, la coalition internationale établie pour lutter contre l'organisation de l'État islamique (OEI) en Syrie et en Irak, idée qui, il est vrai, a été rapidement écartée. Lors de sa visite en Israël le 24 octobre 2023 le président français a affirmé : « La France est prête à ce que la coalition internationale contre Daech, dans le cadre de laquelle nous sommes engagés pour notre opération en Irak et en Syrie, puisse aussi lutter contre le Hamas »<sup>4</sup>. Ce discours a aussi été expressément avancé dans le projet de résolution porté par les États-Unis au Conseil de sécurité le 25 octobre 2023, suscitant l'opposition claire de la Russie.

Mais il y a une limite dans le discours des États alliés d'Israël qui passe par la délégitimation de l'adversaire comme terroriste. C'est celle de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre (annexion), soulignée, s'agissant d'Israël, dès la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Il ne sera donc certainement pas possible au Conseil de sécurité de soutenir « l'éradication d'un sanctuaire » créé par des groupes désignés comme terroristes sur un territoire, comme il l'avait fait s'agissant de l'OEI en 2015 (résolution 2249), de manière déjà très contestable. Une telle éradication à des fins d'annexion semble correspondre au projet du gouvernement israélien à Gaza.

### LES INTERROGATIONS SUR LE « RÉGIME MILITAIRE »

Le second front, plus discret, est celui qui tente de remettre en question la représentation, dominante en droit international, de l'occupation militaire du territoire palestinien contrôlé par Israël depuis 1967. Pour le droit international et l'ONU, ce territoire relève d'un régime d'occupation décrit dans la IV<sup>e</sup> Convention de Genève de 1949 sur le droit de la guerre. Or, cela fait plusieurs années que les rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur les territoires palestiniens occupés depuis 1967 — parmi lesquels John Dugard, Richard Falk, Michael Lynk et Francesca Albanese, dont les rapports sont accessibles sur le site du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies — s'interrogent : se trouve-t-on encore en présence d'un régime d'occupation militaire ?

Cette interrogation se fonde sur la longue durée de l'occupation (alors que l'occupation est censée être provisoire), sur la description de pratiques d'annexion par l'édification du mur, par la colonisation, de punition collective (blocus de Gaza), et sur l'instauration d'un système de discrimination ayant les caractéristiques d'un régime d'apartheid, considéré comme gravement illicite par le droit international. En 2022, le rapporteur spécial Michael Lynk concluait :

Le système politique de gouvernement bien ancré dans le Territoire palestinien occupé, qui confère à un groupe racial, national et ethnique des droits, des avantages et des privilèges substantiels tout en contraignant intentionnellement un autre groupe à vivre derrière des murs et des points de contrôle et sous un régime militaire permanent, sans droits, sans égalité, sans dignité et sans liberté, satisfait aux normes de preuve généralement reconnues pour déterminer l'existence d'un apartheid<sup>5</sup>.

Cette autre bataille pour le droit pourrait trouver une issue judiciaire. Ainsi, la CIJ a été saisie, par la résolution 77/247 de l'Assemblée générale du 30 décembre 2022, d'une nouvelle demande d'avis qui semble bien relayer les interrogations relatives à la permanence du régime d'occupation. Les questions posées à la Cour sont en effet les suivantes :

a) Quelles sont les conséquences juridiques de la violation persistante par Israël du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, de son occupation, de la colonisation et de son annexion prolongées du territoire palestinien occupé depuis 1967, notamment des mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem, et de l'adoption par Israël des lois et mesures discriminatoires connexes ?

b) Quelle incidence les politiques et pratiques d'Israël visées au paragraphe (...) ci-dessus ont-elles sur le statut juridique de l'occupation et quelles sont les conséquences juridiques qui en découlent pour tous les États et l'Organisation des Nations Unies ?

Si la Cour venait à considérer que l'occupation des territoires palestiniens n'a plus de fondement juridique et que l'on se trouve en réalité en présence d'une pratique d'annexion accompagnée de l'instauration d'une forme d'apartheid, la représentation de la situation et son encadrement juridique, seraient bien différents. Par-delà l'effet symbolique extrêmement négatif de la caractérisation d'un gouvernement d'apartheid, la présence d'Israël sur ces territoires serait en elle-même gravement illégale, et les mesures collectives de nature sanctionnatrice de l'ONU visant à mettre un terme à un régime d'apartheid, observées dans le contexte de l'Afrique australe, pourraient être mises en place. L'émergence d'un troisième front dans la bataille des qualifications juridiques, où les pratiques israéliennes sont rapportées à la figure du génocide ne sera pas évoquée ici<sup>6</sup>. Un crédit croissant et accordé à cette analyse, ce dont on ne peut pas se réjouir dès lors qu'elle semble correspondre à la condition actuelle du peuple palestinien à Gaza.

Orient XXI

(\*) Agrégée des facultés de droit ; professeur des universités.

## De l'étalon-or à l'euro

## Un système monétaire pour briser le pouvoir des travailleurs

À gauche, le décès de Jacques Delors a donné lieu à une série d'hommages embarrassés. On tentait d'opérer une distinction entre la réalité (néolibérale) des institutions européennes et les intentions (sociales) de leur père fondateur. On répétait que l'œuvre de Delors, cet « infatigable européen », était « inachevée ». On avait libéralisé les capitaux, créé un grand marché couronné par une monnaie unique : il fallait à présent redistribuer, réguler, investir en faveur des plus pauvres. Bien sûr, de très nombreux travaux d'économie suggèrent précisément le caractère intrinsèquement inégalitaire, libéral et austéritaire d'un espace de libre-échange avec un taux de change unique. La zone euro est loin d'être la première qui correspond à ces caractéristiques. Dans les années 1920, un autre cadre institutionnel a produit des effets similaires : l'étalon-or. Un récent ouvrage incite à se pencher sur les parallèles entre ces deux systèmes. Et à garder en mémoire les effets désastreux du premier pour tirer des leçons du second.

**D**ans The Capital Order. How Economists Invented Austerity and Paved the Way to Fascism, (University of Chicago Press, 2022), l'historienne Clara Mattei analyse les politiques économiques mises en place dans l'Italie et la Grande-Bretagne des années 1920. Baisse des salaires, coupes budgétaires, accroissement des taux d'intérêts : elle rappelle l'ampleur de « l'austérité » (loin d'être contemporain, le mot apparaît dans la bouche du ministre italien de l'économie Alberto de' Stefani) imposée aux populations. Celle-ci est peu controversée. Elle est même volontiers mise en avant par l'historiographie dominante, qui reconnaît la catastrophe qu'elle a constituée à partir de la crise financière de 1929 : montée en flèche du chômage et de la pauvreté, effondrement des investissements, etc.

Une monnaie chère impliquait « des temps difficiles et du chômage ». Elle allait transformer l'un des mots d'ordre de la conférence de Gênes (1922) en réalité : « consommer moins, produire plus ».

« AVEC LA MEILLEURE FOI DU MONDE » : L'AUSTÉRITÉ, PRODUIT D'UN AVEUGLEMENT COLLECTIF ? L'entêtement à poursuivre ces politiques austéritaires est généralement expliqué par le « dogmatisme » de la classe politique, « l'aveuglement » des conseillers, les « erreurs » de la science économique dominante, etc. Dans sa Théorie générale, Keynes ne dit pas autre chose : il appelle les dirigeants (économiques et politiques) à se ressaisir ; et à consentir des dépenses d'investissements, afin que consommation et emploi repartent à la hausse. L'arrimage des monnaies européennes à l'étalon-or (empêchant toute dévaluation et générant une compression des salaires, à la manière de l'euro aujourd'hui), qu'il qualifie de « relique barbare », serait le produit d'un mauvais diagnostic économique ou de lubies idéologiques.

Aujourd'hui, de nombreux économistes portent un jugement similaire sur la zone euro : une construction dysfonctionnelle, contraire aux règles d'une saine économie, qui ne pouvait mener qu'à une catastrophe sociale – et qui ne doit son existence qu'au fanatisme idéologique de ses pères fondateurs. C'est par exemple ce qu'affirme d'Ashoka Modi, ex-président en chef du FMI. Dans un livre à

succès, il narre la construction européenne à la manière d'une tragédie grecque : le terrible dénouement est connu d'avance, mais les protagonistes s'y précipitent les yeux bandés. Un simple aveuglement, en somme ? La grande force du livre de Clara Mattei est de refuser cette grille de lecture. La fonction de l'austérité dans l'Europe des années 1920, soutient-elle, est de stopper nette la progression du socialisme et de briser le pouvoir des travailleurs. Ceux-ci sont alors en position de force. Galvanisés par la révolution soviétique, ils sont peu soucieux d'abandonner l'interventionnisme économique induit par la Première guerre mondiale. Au contraire : celui-ci semble ouvrir la voie à une étatisation croissante. L'inflation monte en flèche ; mais dans le contexte d'une combativité ouvrière sans précédent, la hausse des salaires parvient à l'excéder.

Ce sont les rentiers et les détenteurs de capitaux qui sortent perdants de cette séquence. Alors que l'État met en place les investissements qu'ils peinent à consentir, leur inutilité apparaît au grand jour. Pour eux, le cercle vicieux semble infini : plus les salaires augmentent, plus la prépondérance du capital dans l'organisation économique se restreint, et plus c'est la puissance publique que l'on appelle à la rescousse pour investir.

Imposer « l'austérité » devient le mot d'ordre de la classe dominante. À cet égard, Clara Mattei effectue une analyse éclairante des conférences de Bruxelles (1920) et de Gênes (1922). Celle-ci signe le retour de l'étalon-or. Et c'est à Gênes que l'on fait généralement remonter « l'aveuglement » de la classe dirigeante : en arrimant les monnaies nationales à l'or, celle-ci se serait liée les mains, se condamnant à une spirale déflationniste, dont les terribles effets sociaux auraient été décuplés par la crise financière de 1929. Si l'on en croit un article récent du Figaro, Winston Churchill commit « sa plus grande erreur » avec cette décision, qui devait « aggraver » la crise économique et sociale ». Un choix effectué « avec la meilleure foi du monde », peut-on lire.

Clara Mattei met en évidence la dimension de classe de ces conférences internationales. The Economist rend ainsi compte de leur enjeu pour les organisateurs : « sécuriser, contre de puissantes oppositions, l'acceptation d'une politique de déflation contre une politique de dévaluation, et également celle d'une monnaie chère, par opposition à la doctrine continentale d'une monnaie abordable » (p. 137). Le choix est simple : dans une économie semi-ouverte, un défaut de compétitivité (salaires et prix plus élevés, conférant un avantage aux marchandises importées) peut être combattu ou bien par un ajustement sur la monnaie (dévaluation, qui renchérit les importations), ou



bien par un ajustement sur les salaires, à la baisse (déflation). La dévaluation, défendue par ceux qui souhaitent une hausse continue des salaires, était destinée à protéger l'industrie nationale contre les marchandises étrangères.

C'est l'Europe qui devait réconcilier la gauche et le patronat. Et c'est Jacques Delors, à la tête du ministère français de l'Économie et des Finances d'abord, de la Commission européenne ensuite, qui en serait l'architecte.

C'est l'option de la déflation qui fut entérinée par ces conférences. L'arrimage des monnaies à la valeur de l'or, induisant l'impossibilité de les déprécier, allait l'institutionnaliser. Aussi le système étalon-or apparaissait-il comme un moyen de restreindre le champ des possibles

en termes de politiques économiques ; de maintenir le statu quo contre « la communauté, dans sa capacité collective », ainsi qu'on peut le lire dans un document conclusif de la conférence de Bruxelles.

De la même manière, la « monnaie abordable », qui favorisait consommation et investissement, favorisait un état de plein emploi favorable aux travailleurs lors des négociations salariales. La « monnaie chère », au contraire, était synonyme de « temps difficiles et de chômage », ainsi que l'exprime le représentant sud-africain. Elle constituait un levier pour transformer l'un des mots d'ordre de la conférence en réalité : « consommer moins, produire plus ».

## LES TROIS VISAGES DE L'AUSTÉRITÉ

On pourrait reprocher à Clara Mattei l'ampleur de la définition qu'elle donne à « l'austérité ». Celle-ci recouvre, selon elle, trois aspects : fiscal (fiscalité régressive, coupes budgétaires – soit la manière dont on la com-

prend le plus intuitivement), monétaire (restriction du crédit, hausse des taux, monnaie forte), industriel (bas salaires et chômage). En réalité, on voit vite que ces trois dimensions sont étroitement liées. L'austérité fiscale, qui réduit la demande en brisant la consommation (par une hausse des impôts indirects ou une coupe dans les aides sociales), freine l'inflation et les échanges, et génère une réévaluation de la monnaie et une hausse des taux. Une monnaie forte a pour effet de diminuer le coût des produits importés, nuisant à l'industrie nationale et favorisant l'accroissement du chômage, tandis que des taux élevés (qui contribuent à maintenir une monnaie forte) produisent le même effet. Le chômage restreint le pouvoir de négociation des syndicats et leurs moyens de pression sur l'appareil d'État... enclin, par conséquent, à davantage d'austérité fiscale.

Et ainsi de suite. Difficile de distinguer la cause de l'effet dans cet ensemble circulaire. De fait, c'est conjointement que les classes dirigeantes concevaient ces facettes cumulatives de l'austérité.

En Italie comme en Angleterre, ces politiques ont des effets catastrophiques sur le taux de croissance ou les exportations. « L'austérité monétaire a infligé des dégâts importants au commerce britannique, spécifiquement dans le domaine du charbon : la hausse de la livre renchérisait les biens britanniques par rapport à ceux du reste du monde », note Clara Mattei (p. 91). Tout comme aujourd'hui, la surévaluation de l'euro pour une bonne partie des pays de la zone nuit à leur balance commerciale, serait-on tenté d'ajouter... Pourquoi la classe dominante britannique a-t-elle imposé une austérité si peu favorable à son industrie ? « De mauvaises ventes impliquaient une hausse du chômage, qui a contribué à écraser les syndicats et plus spécialement leur pouvoir d'imposer un changement social », répond-elle. L'arrimage de la livre à l'étalon-or, la surévaluation de la monnaie britannique qui s'en est suivie, ont effectivement contribué à déprimer l'activité nationale – les produits britanniques étant confrontés à une concurrence étrangère déloyale. Cette dépression a conduit à une multiplication par quatre de la quantité de chômeurs : une nouvelle donne qui devait être fatale au pouvoir de négociation des salariés. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de la corrélation entre accroissement du taux de chômage et du taux d'exploitation (32 % au cours de la phase « austéritaire » des années 1920) que relève Clara Mattei pour la Grande-Bretagne.

## DE L'ÉTALON-OR À L'EURO

Ajustement sur la monnaie ou ajustement sur les salaires. Dévaluation ou déflation : le dilemme des organisateurs de la conférence de Gênes était aussi celui des « pères fondateurs » de la construction européenne. Peut-on réellement postuler qu'ils ignoraient ces mécanismes fondamentaux ? Que le caractère néolibéral de l'Union européenne est apparu comme une surprise ?

Il serait stérile de spéculer sur les intentions des uns et des autres. Il est peut-être plus utile de se reporter à leurs déclarations publiques. Avant le tournant de 1983, de nombreux dirigeants du Parti socialiste ne faisaient pas mys-

tere de la contradiction frontale entre le cadre européen et les aspirations égalitaires de leur électeur. On citera François Mitterrand lui-même, qui écrivait dans une tribune datant de 1968 : « Une France socialiste dans une Europe libérale : cette question est d'actualité brûlante pour la gauche [...] La gauche devra-t-elle opter pour l'Europe contre le socialisme, ou pour le socialisme contre l'Europe ? »

Le tournant néolibéral de 1983 achevé, c'est l'Europe qui devait réconcilier la gauche et le patronat. Et c'est Jacques Delors (à la tête du ministère de l'Économie et des Finances d'abord, de la Commission européenne ensuite) qui en serait l'architecte. Le « rapport Delors sur l'union économique et monétaire », préparé par la Commission et adopté par les États en 1989, donne le ton. Il se félicite de la « nette tendance au ralentissement du rythme moyen de hausse des prix et des salaires » permise par l'approfondissement de la construction européenne ; et ajoute qu'il faut « s'employer à convaincre les chefs d'entreprise et les travailleurs des avantages de politiques salariales fortement axées sur les améliorations de la productivité ».

On y lit que « la flexibilité salariale est nécessaire pour éliminer les différences de compétitivité entre les pays et régions de la communauté ». Et on y découvre un hommage à « l'effet de discipline » exercé par « les forces du marché » : une fois l'union économique et monétaire achevée, « les marchés financiers [...] sanctionneraient les écarts par rapport aux orientations budgétaires arrêtées en commun ou aux accords salariaux, et exerceraient donc une pression en faveur de politiques plus saines ».

La suite est connue. La voie de la dévaluation, déjà abandonnée en 1983, fut rendue impossible par l'adoption de l'euro. Et c'est la « dévaluation interne », sous la forme de la compression des salaires, que l'on allait systématiser.

À cette leueur, on comprend mal (ou on ne comprend que trop bien) l'hommage appuyé d'une partie de la gauche à la vision européenne de Jacques Delors. On comprend en revanche parfaitement les mots élogieux d'Emmanuel Macron, adressés à l'homme de la « réconciliation du socialisme de gouvernement avec l'économie sociale de marché » – par le truchement de la construction européenne.

L/VSL

## Notes :

1 « Je dois placer au cœur des priorités nationales la renonciation consciente des droits obtenus par les estropiés, les invalides, les soldats. Ces renoncements, qui constituent un sacrifice sacré consenti

pour l'âme de notre pays, ont un nom : austérité » (p. 244).

2 Ainsi, Serge Berstein et Pierre Milza, historiens de référence de la période fasciste, estiment que si Mussolini a tenu à maintenir l'arrimage de la livre à l'étalon-or – aux implications déflationnistes terribles pour la population – c'est à cause... d'un attachement idéologique au principe d'une monnaie forte ! (Le Fascisme italien 1919-1945, Points, 2018). 3 Cité p. 152.

4 Les taxes à la consommation comme facteur de réduction de la demande est ouvertement théorisé par Ralph George Hawtrey, l'économiste du Trésor britannique : « La taxation [à la consommation], en réduisant les ressources disponibles pour les citoyens, les induit à réduire leur consommation des marchandises » (cité p. 180).

5 Elle rejoint ainsi les analyses de l'économiste Michal Kalecki sur « les aspects politiques du plein-emploi ». « Sous un régime de plein-emploi permanent, la menace du chômage cesserait de jouer son rôle de mesure disciplinaire. La position sociale des chefs d'entreprise serait ébranlée, tandis que l'assurance et la conciliation de classe de la classe ouvrière s'accroîtraient » (« The Political Aspects of Full Employment », Political Quarterly, 14, 1943).

6 Les économistes italiens qui conseillaient Mussolini étaient souvent d'obédience néoclassique, attachés à l'idée d'un marché du travail parfaitement concurrentiel, sur lequel le salaire s'équilibrerait en fonction de l'offre de travailleurs et de la demande de travail. Ils estimaient que le marché du travail était distordu par le pouvoir des syndicats. Ironie de l'histoire, c'est seulement avec l'appui des matraques fascistes qu'ils ont pu faire advenir un marché du travail (supposément) concurrentiel.

7 Il est difficile de dater le « point de bascule » à partir duquel les institutions européennes sont devenues fondamentalement néolibérales. Voir Aurélie Dianara, « Europe sociale : aux origines de l'échec », Le vent se lève, avril 2023.

8 Voir William Bouchardon, « La construction européenne s'est faite contre le peuple français – entretien avec Aquilino Morelle », Le vent se lève, 22 novembre 2021.

9 Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne, Commission européenne, 12 avril 1989. Consultable en ligne : [https://www.cvce.eu/content/publication/20/01/11/22/725f74fb-841b-4452-a428-39e7a703f35f/publicable\\_fr.pdf](https://www.cvce.eu/content/publication/20/01/11/22/725f74fb-841b-4452-a428-39e7a703f35f/publicable_fr.pdf)





Synthèse Rédaction  
internationale

**L**es endroits qu'Israël souhaite faire évacuer, étaient occupés par environ 1,78 million de Palestiniens avant le 7 octobre, soit 77 % de la population gazaouie, ajoute le communiqué. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée israélienne mène une guerre dévastatrice dans la bande de Gaza. Au 123e jour du conflit, le bilan des victimes s'est alourdi à 27 585 morts et 66 978 blessés, en majorité des femmes et des enfants, selon le ministère de la santé de Gaza. Le conflit a provoqué, en outre, des destructions massives d'infrastructures, et une catastrophe humanitaire sans précédent, selon l'Onu. Les attaques israéliennes ont provoqué le déplacement forcé d'environ 1,9 million de Palestiniens à l'intérieur de l'enclave assiégée, dont la plupart se sont réfugiés à Rafah, ville à l'extrême sud de Gaza, coupée en deux par la route Philadelphie, un corridor de sécurité qui marque la frontière avec l'Égypte. La population de Rafah a plus que quadruplé pour dépasser 1,2 million d'habitants. En raison du manque de logements, la plupart des déplacés essaient de survivre dans des camps temporaires.

### Des dizaines de martyrs chaque jour

Hier, mardi, 123ème jour de l'agression sioniste génocidaire

## Onu «Israël veut faire évacuer les deux tiers de la bande de Gaza»

**Le Bureau de l'Onu pour la coordination des affaires humanitaires (Ocha) a indiqué, hier, mardi, que les zones dont Israël a demandé l'évacuation en raison de ses attaques, équivalaient aux deux tiers de la superficie totale de la bande de Gaza. Par voie de communiqué, selon l'agence Anadolu qui rapporte l'information, l'Ocha a précisé que la superficie des lieux qu'Israël souhaite faire évacuer dans la bande de Gaza, s'élève à 246 kilomètres carrés, soit les deux tiers de la superficie totale de l'enclave assiégée, qui est d'environ 360 kilomètres carrés.**



depuis le 7 octobre dernier, des dizaines de Palestiniens sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés, au cours de nouveaux bombardements et assauts des forces d'occupation contre nombre de quartiers à Ghaza. D'après l'agence de presse Wafa, au moins 15 Palestiniens sont tombés en martyrs et plusieurs d'autres ont été blessés, tôt mardi, dans des bombardements de

l'aviation sioniste, prenant pour cible les quartiers d'Al-Sabra et d'Al-Zaytoun au centre de la ville de Ghaza. La même source a ajouté que "5 autres Palestiniens sont tombés en martyrs et quinze autres ont été blessés dans le quartier de Tal al-Hawa, toujours au centre de Ghaza". Dans le quartier de Khan Younes, au sud de Ghaza, théâtre d'horri-

bles massacres et crimes sionistes ininterrompus depuis plusieurs semaines, au moins six Palestiniens sont tombés en martyrs, mardi à l'aube, à la suite d'une nouvelle prise d'assaut de l'armée sioniste, selon des sources locales. L'armée d'occupation sioniste a fait exploser, lundi soir à Khan Younes, une zone résidentielle dans le quartier de Jourat Al-Aqqad, faisant de nombreuses

victimes. A Aréha, à l'ouest de la Cisjordanie occupée, les camps d'El Aqbat Jabr et Ain Sultan ont été pris d'assaut également dès l'aube ce mardi par les soldats sionistes, faisant de nombreux blessés. "Le décompte des victimes n'est pas fini, au regard de la poursuite des attaques de l'aviation et de l'artillerie des forces d'occupation", selon des témoins sur place.

Lors de leurs assauts aveugles, les forces d'occupation s'en sont pris également aux ambulanciers, ainsi qu'au personnel médical", ont ajouté d'autres témoins, cités par des médias locaux.

Dans ce sens, le Croissant rouge-Palestinien a affirmé, mardi, que le sort de la fillette Hind Rajab, âgée de 6 ans, et des ambulanciers Youcef Zaino et Ahmed Al-Madhoun demeure toujours inconnu après sept jours de leur disparition.

Le bilan de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza et la Cisjordanie occupée s'était alourdi, lundi, à 27.585 martyrs et 66.978 blessés, selon le ministère palestinien de la Santé.

R. I.

## Ligue arabe Appel à l'intensification des efforts pour réaliser la réconciliation nationale en Lybie

**L**a Ligue arabe a appelé, lundi depuis Brazzaville, à l'impératif d'intensifier les efforts sur la base de la dynamique positive du consensus international pour appuyer la réconciliation nationale en Libye avec la participation des parties libyennes "sans exclusive afin que tout un chacun en sortira gagnant". Le représentant de la Ligue des Etats arabes, le Secrétaire général adjoint Hussain Hindawi a déclaré dans une allocution lors de la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur la Libye, que cette rencontre "intervient dans une conjoncture extrêmement délicate", soulignant l'impératif de "réaliser la réconciliation nationale inclusive". Il a indiqué que la Ligue arabe suivait de près le processus du projet de réconciliation nationale et a participé aux travaux du comité

préparatoire depuis la conférence tenue en janvier 2023". "Alors que la Ligue arabe aspire à la tenue de la conférence sur la réconciliation nationale dans la ville de Syrte en avril, nous réitérons la nécessité d'intensifier les efforts sur la base de la dynamique positive du consensus international pour appuyer ce projet avec la participation de toutes les parties libyennes sans exclusive pour que tout un chacun en sortira gagnant", a-t-il dit. Il a rappelé les décisions du Conseil de la Ligue arabe qui ont mis l'accent sur l'importance de soutenir la réconciliation nationale inclusive dans l'instauration de la stabilité politique durable, réunir les conditions propices aux élections, mettre fin aux périodes de transition, et inciter toutes les parties libyennes à faire aboutir la réconciliation.

APS

## Conseil de sécurité de l'ONU L'Algérie plaide un cessez-le-feu immédiat à Ghaza

**L**e représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies à New York, Amar Bendjama, a réitéré l'appel de l'Algérie à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Ghaza, comme "première étape" vers la réalisation de la paix et la stabilité au Moyen-Orient. S'exprimant lors d'une réunion lundi du Conseil de sécurité de l'ONU sur "Les menaces contre la paix et la sécurité internationales", M. Bendjama a déclaré: "le Moyen-Orient est au bord du précipice d'effondrement", soulignant, dans ce contexte, que "les récentes frappes aériennes visant l'Irak et la Syrie ce week-end risquent d'aggraver encore davantage une situation déjà précaire". "Cela pourrait potentiellement nous conduire vers une nouvelle escalade. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien constant à la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de l'Irak et de la Syrie", a-t-il poursuivi avant d'ajouter: "Les peuples frères de Syrie et d'Irak méritent de vivre dans la paix et la prospérité". Compte tenu de ces circons-

tances critiques, l'Algérie appelle "à la retenue et à éviter toute escalade", a encore dit l'ambassadeur car, "la région ne peut pas supporter le poids de tensions supplémentaires, et nous croyons fermement que la force n'est pas et ne sera jamais un moyen de parvenir à la paix et à la stabilité".

Le diplomate a, mis en garde, dans ce contexte, que "l'histoire atteste que la force ne provoque que la ruine, l'instabilité et entretient l'animosité".

"Aujourd'hui, nous plaidons en faveur du dialogue et de l'action collective pour aplanir nos différences et favoriser une prospérité partagée", a-t-il affirmé, appelant, dans ce sens, à "laisser de côté les notions de violence et de dissuasion" et "à travailler main dans la main vers un Moyen-Orient apaisé".

Pour M. Bendjama, "une véritable stabilité au Moyen-Orient nécessite une approche globale des causes profondes qui sous-tendent l'instabilité. Nous devons investir dans des solutions à long terme pour éviter de nouvelles souffrances et ouvrir la voie à

une paix durable dans la région". Evoquant par ailleurs, la situation à Ghaza, théâtre d'agressions sionistes barbares depuis le 7 octobre 2023, le représentant de l'Algérie à l'ONU a réaffirmé que "la question palestinienne constitue la pierre angulaire de cette entreprise".

"Dès le début de l'agression contre le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Ghaza, l'Algérie a, à plusieurs reprises, tiré la sonnette d'alarme sur le risque de débordement régional", a-t-il tenu à rappeler.

"Malheureusement, la situation s'est transformée en une réalité dévastatrice, nous obligeant à redoubler d'efforts pour mettre un terme à l'escalade dans l'ensemble de la région. Les habitants de cette région, comme tous les habitants du monde, aspirent à la paix, au développement et à la prospérité", a-t-il enchaîné.

Et de conclure: "Il est grand temps que ce berceau des civilisations retrouve sa stabilité. La première étape vers cet objectif réside dans un cessez-le-feu immédiat à Ghaza".

R. I.

# Analyse

## Quel rôle de l'intelligence artificielle en gestion actions ?

*L'intelligence artificielle est clairement en train de modifier en profondeur l'économie. La performance de Nvidia est le marqueur de cette révolution industrielle. L'intelligence collective du marché valide des taux d'hyper croissance (plus de 30%) pour les puces Nvidia et tout leur écosystème. ChatGPT a aussi commencé à révolutionner certaines activités économiques comme le droit, le marketing, etc.*

Par François d'Hautefeuille

### Quel impact de l'IA sur la gestion actions ?

Il est déjà possible de créer des chat gpt en finance. On crée un portefeuille modèle actions par une couche d'algorithmes succésifs. Ces algorithmes ne font que traduire en mathématique les pratiques de gérants actifs. Ce processus est particulièrement complexe. Il demande une maîtrise de la finance, des mathématiques et de la programmation informatique.

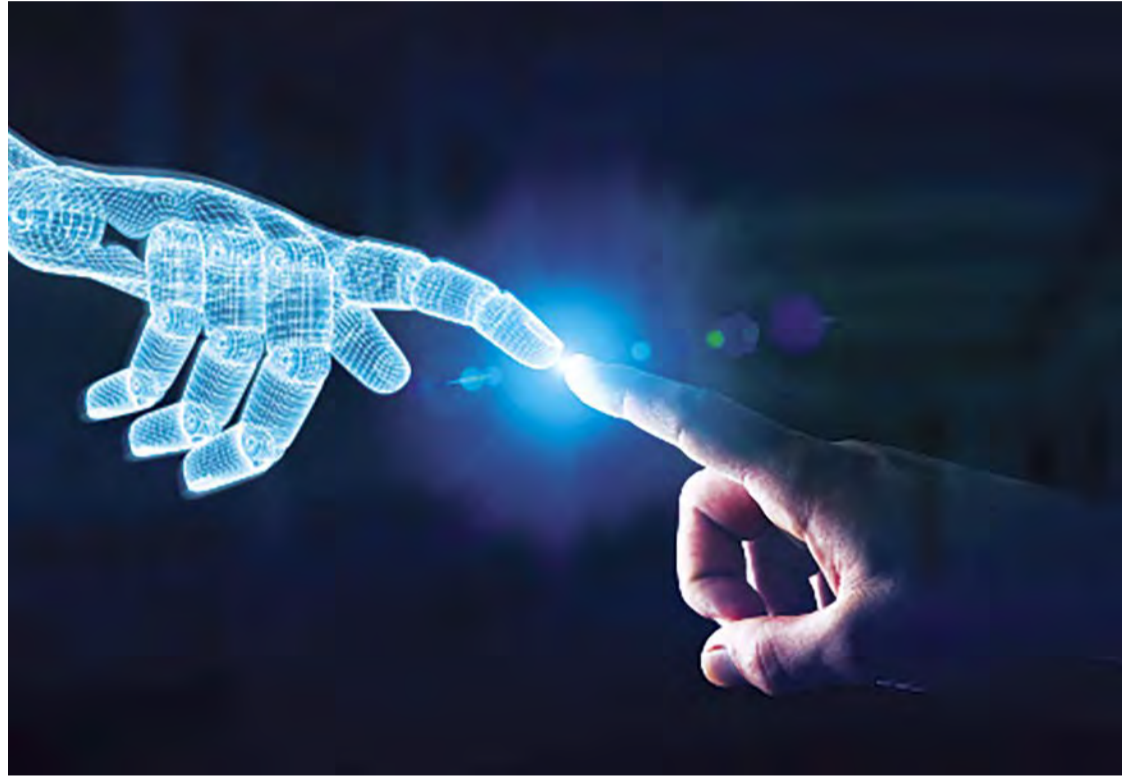
### Quels résultats entre gestion traditionnelle et gestion AI ?

Nous basons cet article sur un track réel de 8 ans sur un PEA actions zone Euro. Le portefeuille est rebalancé chaque mois. Le taux de rotation annuel est d'environ 100%. L'exposition au marché varie entre 100% et 60% avec des désactivations limitées aux grandes crises financières. Contrairement aux meilleurs fonds de la place, l'effet de levier maximum n'est pas de 120% ce qui fausse un peu les comparaisons. L'univers d'investissement est composé d'actions multi cap France et Benelux éligibles à un investissement SRI (sur la base des critères du fonds Norvégien, plus grand fonds SRI du monde). Le PEA est investi via Bourse Directe. Les frais annuels sont recalculés à partir des reportings Mifid Bourse Directe et réintégré à la performance nette.

### Quelles performances comparées entre gestion IA, gestion active et gestion passive ?

On note une tendance structurelle à la baisse de la création de surperformance entre les gestions actives et les gestions passives depuis 2020. On peut trouver plusieurs explications La « Nasdaqisation » des indices Européens. Comme les « magnificent seven » ont accaparé la part du lion de la performance des indices US, on assiste à une montée en puissance d'actions « hyper croissance » comme le luxe, les semi-conducteurs, et la technologie par exemple médicale (Novo Nordisk) L'univers d'investissement growth et hypergrowth se renouvelle et les gérants actifs ont du mal à s'adapter à ce changement de la structure économique.

La loi Mifid sur la recherche a décimé la performance des actions mid small. Elle a limité la recherche. Elle a introduit les notations ESG qui s'appliquent mal



aux petites entreprises (qui ont moins de temps pour répondre à de longs questionnaires). Ces tendances vont-elles durer ? That is the question. La fin du resserrement monétaire offre des perspectives de retour de la « smart money » sur les actions. On peut penser que les gestions actives vont pouvoir rattraper leur retard. On remarque déjà un début avec la consolidation des valeurs du luxe.

### Quelle performance de l'intelligence artificielle ?

Nous avons calculé les performances historiques d'un PEA investi en réel depuis 7 ans via un compte Bourse Directe. On prend la valeur historique du compte mois par mois à partir des relevés Bourse Directe. On réintègre les frais de transactions pour ne pas biaiser les comparaisons. De fait, les courtages pour les particuliers sont bien supérieurs à ceux des institutionnels qui sont à des niveaux très faibles et qui peuvent optimiser les prix via des tables de transaction. On rajoute aussi un effet de levier de 120% comme cela est possible pour un fonds. Les meilleurs fonds de la place utilisent cet effet de levier. Il permet de booster la performance sur le long terme. La performance du portefeuille IA surpasse fortement l'indice Eurostoxx50. On a pris la performance réelle hors frais (courbe rouge, PEA b) et avec un effet de levier de 120% (courbe bleue).

### Quelle attribution de performance ?

Bloomberg permet de retrouver l'attribution de performance. On

remarque que les positions sont relativement stables. On a cependant bien une rotation sectorielle et par valeurs.

Les meilleures performances pour janvier 2024 sont Téléperformance (+12%), Dassault Systèmes (+9.5%), Safran (+9.5%), Wolters Kluwer (+7.9%), Alten (7.1%) et LVMH (+6.6%). La performance 2024 est de 2.88% contre 1.8% pour le CAC40.

Les principaux contributeurs à la performance 2023 sont IDI, Safran, BE Semi Conductor, Wolters Kluwer, Christian Dior, Thales, Gérard Perrier. On voit que l'IA a été capable de se positionner sur les technos quand le consensus du marché les voyait sous performer du fait de la hausse des taux.

Les principales positions actuelles du portefeuille sont IDI, Neurones, Safran, Schneider, BE Semi Conductor, Esker, L'Oréal, Dassault Systèmes, Interparfum, LVMH. On a restreint les actions à Euronext (France, Belgique, Pays Bas) afin de limiter les frais de transaction. Par pays, on est donc investi pour 82% en France, 11% aux Pays Bas, 4% en Belgique et 2% au Luxembourg.

L'allocation sectorielle est de 27% en technos, 23% en industriels, 16% en consumer non cyclical, 13% en consumer cyclical, 8% en communications, 7% en financières et 4% en matières premières.

On a donc un portefeuille de conviction sans tenir compte de la structure des indices de référence. On est investi à 61% en large caps, 28% en small caps et 10% en mid caps. Le portefeuille est donc bien multicap et de conviction.

### Quel portefeuille pour 2024 ?

L'IA peut être utilisé comme un outil de conduite assistée pour donner des thèmes d'investissement à des gestions actives. De fait, l'IA a une puissance phénoménale d'analyse d'une quantité quasiment infinie d'information. Elle permet donc de construire un processus puissantissime de gestion « top down ». On part d'un univers très large d'investissement : les actions Euronext. On le restreint sur des critères de liquidité, d'éligibilité ISR. On extrait les actions de croissance long terme. On cherche ensuite les valeurs efficaces dans un contexte de marché. On arrive ainsi à un portefeuille de 20/30 valeurs. On respecte ainsi les critères de diversification UCITS. Si tel n'est pas le cas dans cas extrêmes, on peut diluer le portefeuille actif par l'indice de référence.

### Quelles performances de la machine ?

Pour l'étude des performances, nous construisons un univers de fonds à partir des unités de compte des contrats d'assurance vie sur lesquels nous travaillons à partir de la base Quantalys. Ceci permet de se focaliser sur des fonds investissables via les CGPs. La performance sur 8 ans du portefeuille IA est de 138% (avec levier à 120%) et 109% sans le levier à 120%. On est en ligne avec les meilleurs fonds Quantalys comme Comgest Renaissance Europe (108%), Groupama France (102%), Prévoir Gestion Actions (88%), Echiquier Major 74%, Moneta Multicap (74%). La performance sur 5 ans du portefeuille IA est de



86% (avec levier à 120%) et 69% sans le levier à 120%. On est en ligne avec les meilleurs fonds Quantalys comme Comgest Renaissance Europe (81%), Prévoir Gestion Actions (69%), Groupama France 69%, Echiquier Major 59%.

La performance sur 3 ans du portefeuille IA est 42% avec le levier à 120%, 35% sans levier. Elle est en ligne avec Lazard Alpha Euro 37%, Centifolia 33%, Groupama France 29%, Comgest Renaissance Europe 29%, Pluvalca Allcaps 17%, Moneta Multicap 15%. La performance sur un an du portefeuille IA est de 16% avec le levier de 120%, 13% sans levier contre 14% pour Comgest Renaissance Europe, 11% pour Echiquier Major, 9.3% pour Prévoir Gestion Actions.

La performance du portefeuille IA est en ligne avec les meilleurs fonds des plateformes d'assurance vie de la place. On remarque qu'il n'y pas de biais prononcé du portefeuille IA sur un style de marché. Ces performances sont celles du portefeuille modèle sans frais et sans effet de levier. Elles peuvent différer du portefeuille réel. Le point fondamental est qu'il est impossible d'identifier quelle performance est générée par une gestion humaine et par une machine. C'est le fameux test de Turing, définition de l'essence de l'intelligence artificielle. C'est aussi la différence fondamentale avec une gestion quantitative classique. Une telle gestion n'offre pas la capacité à capter et s'adapter aux changements de la structure du marché (growth contre value, inflation ou déflation, guerre et paix). On est là au cœur de la finance comme reflet de l'activité humaine. La structure du marché évolue sans cesse du fait de l'innovation technologique, de la politique économique et du sentiment de marché. Une vraie gestion actions basée sur l'IA doit être capable de détecter ces changements de structure.

### Conclusion

La gestion IA est un outil de plus en plus incontournable pour gérer des portefeuilles actions. D'une manière étonnante, peu de gestions françaises ont implémenté ces nouvelles techniques. On peut déjà penser que l'adoption de l'IA est un mouvement irréversible qui va révolutionner les techniques de gestion de portefeuille. Ce mouvement a largement commencé dans les pays anglosaxons. Il se diffusera certainement en Europe. Certes, l'IA ne remplacera jamais une gestion humaine. Elle restera un outil de conduite assistée Mais comme l'industrie ne serait concevrait plus sans les machines-outils, le jour est proche où la gestion financière ne se concevra plus sans la machine financière.

In Boursorama



## Les prix du pétrole baissent à nouveau La tendance pour 2024 annoncée ?

*L'instabilité des marchés pétroliers est devenue chronique. Les prix du pétrole évoluent en dents de scie ces derniers jours. Chaque rebond est suivi par des reculs significatifs. Depuis quelques jours, les prix sont sous la barre des 80 dollars.*

**L**es raisons de ce recul sont multiples alors que les analystes prévoyaient une hausse des cours cette année. Cette situation du marché pétrolier dans une conjoncture géopolitique très compliquée en Mer Rouge est à l'origine de la question sur la tendance des prix en 2024.

Les prix du pétrole sont à la baisse depuis plusieurs jours. La tendance de l'année 2024 est-elle annoncée ? C'est la question que se posent les observateurs. En effet, certaines banques et institutions financières ont tablé sur la hausse des prix du pétrole dès le début de l'année et leur flambée au deuxième semestre. Toutefois, ce n'est pas le cas, du moins pour ce début de l'année.

Ce lundi 5 février, les prix du pétrole ont reculé. Ils ont perdu plus de 8% de leur valeur par rapport à la semaine précédente, passant sous la barre symbolique des 80 dollars. En effet, le baril de Brent, référence du pétrole algérien, était cédé à 77,10 USD vers 11h00 et le brut américain West Texas Intermediate à 71,97 USD. Le recul est donc important. Il est le résultat de plusieurs facteurs. Les prix ont donc été impactés par la publication des données sur l'emploi américain, plus fortes que prévu. Des données qui suggèrent que les réductions de taux d'intérêt de la banque centrale américaine (FED) pourraient être plus éloignées que prévu.



Le recul des prix est aussi dû au progrès dans les négociations de cessez-le-feu dans le conflit israélo-palestinien. Il faut dire que

l'éloignement d'un conflit direct entre l'Iran et les Etats-Unis a également calmé les marchés pétroliers même si pour l'instant les

tensions persistent en Mer Rouge, en raison des attaques des Houthis sur les navires dans ce passage important pour les na-

vires de commerce.

La chute des prix du pétrole contredit donc les prévisions des analystes, du moins pour ce début de l'année. Les chiffres sur la demande chinoise notamment ne sont pas à la hauteur des attentes. Toutefois, pour le reste de l'année, il est encore tôt pour affirmer que les prix de ce mois de février annoncent la tendance pour les mois à venir.

### Pour faire face à la chute des prix du pétrole, l'Algérie est prête à réduire sa production

L'Algérie qui a déjà décidé de réduire sa production pour soutenir les prix du pétrole, est prête à prolonger cette baisse au-delà du 31 mars prochain. C'est ce qu'a indiqué, jeudi 1er février, le ministre de l'Énergie et des Mines. Toutefois, cette baisse devra se faire en concertation avec les autres pays de l'OPEP+, afin de faire face aux évolutions du marché international, a-t-il précisé.

« Au-delà du 31 mars 2024 et en concertation avec ses partenaires de la Déclaration de Coopération (DoC), l'Algérie est disposée à tout moment à poursuivre l'effort additionnel et à prendre les dispositions nécessaires supplémentaires si les conditions du marché pétrolier le réclament », peut-on lire dans le communiqué du ministère.

*Econostrum*

## Dans le mix électrique mondial

### Les énergies renouvelables vont-elles détrôner le charbon ?

**A**llons-nous bientôt nous débarrasser du charbon pour la production d'électricité ? Pas sûr, car si les énergies renouvelables se développent à un rythme soutenu, les besoins en électricité progressent, eux aussi, fortement, en particulier dans les pays en développement.

L'Agence internationale de l'énergie (IEA) vient de publier un rapport fleuve de 170 pages, dans lequel elle fait un état des lieux mondial de l'électricité en 2023, ainsi que ses projections sur l'évolution de l'électricité dans le monde jusqu'en 2026. Dans ce rapport, sobriement intitulé Electricity 2024, l'IEA prévoit notamment que la part des énergies renouvelables dépasse le charbon d'ici 2025 dans le mix électrique mondial. La production électrique issue du renouvelable passerait, en effet, de 8 959 TWh en 2023 à 12 159 TWh en 2026.

Cette hausse très importante est toutefois à mettre en perspective avec les prédictions de besoins en électricité qui passeraient de 29 734 TWh en 2023 à 32 694 TWh en 2026. Ainsi, près de 92% de la

production supplémentaire issue du renouvelable permettrait simplement de suivre la hausse des besoins en électricité. La production issue du charbon devrait bel et bien baisser, mais à un faible rythme. L'AIE envisage une baisse de 1,7% par an jusqu'en 2026. Quant aux centrales à gaz, leur production devrait augmenter à hauteur de 1% par an jusqu'en 2026.

#### Une année 2023 marquée par une hausse temporaire des émissions de CO2

Néanmoins, ces prévisions sont à prendre avec des pincettes, car le climat pourrait nous jouer des tours et entâcher les objectifs de production d'énergies renouvelables. C'est ce qu'il s'est passé en 2023 : du fait d'une production hydroélectrique inférieure aux prévisions, notamment en Inde et en Chine, ces derniers ont dû utiliser plus de charbon que l'année 2022, entraînant dans le même temps une hausse des émissions de CO2.

L'année 2023 a également été marquée par des besoins croissants en électricité en Asie, notamment avec la Chine et l'Inde. Dans les pays les plus développés économiquement, le constat est bien différent puisque l'IEA a observé une baisse des besoins en électricité, en particulier en Europe où ce recul a atteint 3% pour la deuxième année consécutive. L'Agence internationale de l'énergie attribue principalement cette baisse au climat économique délicat ainsi qu'à la forte inflation qui ont eu un impact important sur le secteur industriel.

Pour finir sur une note positive, l'IEA souligne que la part de l'électricité dans l'énergie finale est passée de 18% en 2015 à 20% en 2023, un chiffre qui témoigne d'une électrification progressive des usages. La route reste longue afin d'atteindre l'objectif zéro carbone d'ici à 2050, puisque l'agence a estimé que pour espérer l'atteindre, la part de l'électricité dans l'énergie finale devra atteindre les 30% d'ici à 2030.

*Révolution énergétique*

## Afrique

### Record de l'énergie solaire en 2023

**L'**Afrique a atteint un jalon important dans le développement de l'énergie renouvelable en 2023, en ajoutant 3,7 gigawatts (GW) de nouvelles capacités solaires, selon le rapport annuel de l'Association de l'industrie solaire en Afrique (Afsia).

Cette augmentation, représentant une croissance de 19% par rapport à l'année précédente, souligne l'engagement croissant du continent en faveur de l'énergie propre.

L'Afrique du Sud se distingue comme le leader continental en matière d'énergie solaire, avec 2,96 GW, soit 79% des nouvelles capacités installées en 2023, portant sa capacité totale à 7,781 GW. Cela représente près de la moitié (47%) de la production d'énergie solaire de l'Afrique.

Le rapport met également en lumière d'autres pays africains ayant réalisé des progrès significatifs dans le déploiement de l'énergie solaire pour des usages commerciaux et indus-

triels en 2023, notamment le Burkina Faso avec 92 MW, la Mauritanie avec 84 MW, et le Kenya avec 69,5 MW.

La République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, et le Niger ont également contribué à l'expansion de l'énergie solaire sur le continent, avec des installations respectives de 40 MW, 38,1 MW, 37,5 MW et 30 MW.

Avec ces développements, la capacité totale de l'énergie solaire déployée en Afrique atteint désormais 16,3 GW. Cette expansion s'inscrit dans un contexte global favorable, l'année 2023 ayant vu le développement de 350 GW d'énergie solaire à l'échelle mondiale, établissant un nouveau record historique.

Ces progrès témoignent de l'importance croissante de l'énergie solaire dans la transition énergétique de l'Afrique, contribuant à la fois à la sécurité énergétique du continent et à la lutte contre le changement climatique.

*Tunisie Numérique*

## MOTS FLÉCHÉS N°792

Hésitations	→	Séparations	→	Continent	→	Affinai	→	Note	→
Pulvériserai	↓	Bougea	↓	Lumière chaude	↓	Mijota	↓	Roi de Juda	↓
Alcaloïdes	→								Réduction de voile
Armes	→								
	↓								
Substance sucrée	→								
Larcins	→								
	↓								
Substance sucrée	→								
Larcins	→								
	↓								
Pronom personnel	→								
Pièces	→								
	↓								
Peuple d'Afrique du Nord	→								
	↓								
Personnage biblique	→								
Véhicule	→								
	↓								
Imprégnerez d'une autre culture	→								

Coches	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Code	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Code	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Aide	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Code	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Code	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Code	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Code	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Code	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Code	→	→	→	→	→	→	→	→	→

**Solution N°791**

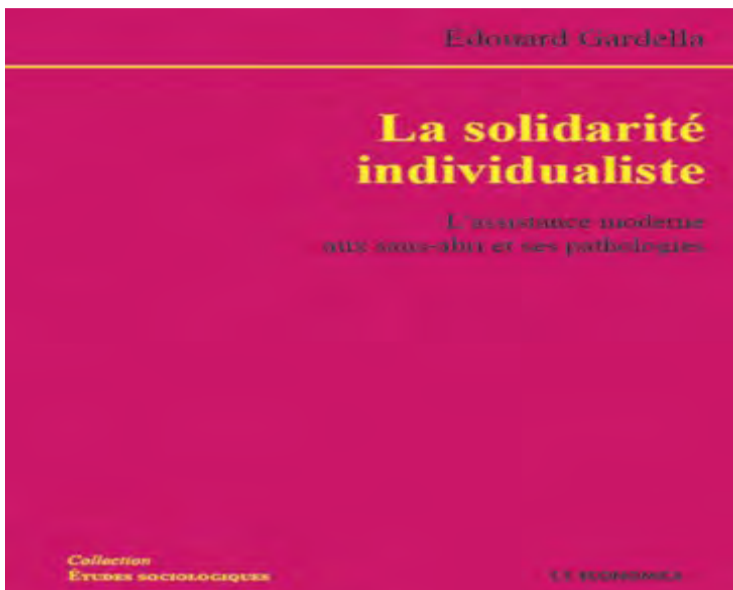


Par Julia Chrissomalis

Le « travail sur autrui »<sup>1</sup> s'est vu considérablement transformé au fil des dernières décennies, en particulier dans le champ social et médico-social. La notion d'« accompagnement », qui tend à remplacer celle de « prise en charge »<sup>2</sup> dans le secteur sanitaire et social, témoigne entre autres d'une revalorisation des usagers comme des sujets de l'action publique et parapublique. Ainsi, les principes de l'égalité et de l'autonomisation des personnes semblent désormais au cœur du mode de relation porté par les travailleurs sociaux et médico-sociaux. Édouard Gardella, qui s'appuie sur des données recueillies dans le cadre de son travail de thèse<sup>3</sup> et d'une enquête pour l'Observatoire du Samusocial de Paris et l'ONPES, revient ici sur les configurations singulières de ces enjeux dans le travail d'assistance aux sans-abri. Les principes tenus ensemble dans l'action sociale consistent en une « solidarité individualiste », c'est-à-dire une relation d'aide qui se doit d'être universelle et de faire valoir l'égalité en dignité entre intervenant et bénéficiaire. La première partie de l'ouvrage s'attache à décrire cette solidarité individualiste en actes : Édouard Gardella y montre la façon dont les professionnelles<sup>4</sup> articulent les principes fondamentaux de l'assistance à leurs pratiques. La seconde partie interroge la façon dont l'individualisme égalitaire est devenu structurant dans le travail d'assistance : l'auteur avance une « hypothèse morphologique », considérant qu'il existe « un lien de causalité entre la forme prise par les relations entre les individus au niveau d'une société, et le contenu des idéaux communs auxquels ils aspirent » (p. 122). Enfin, la dernière partie critique certaines applications paradoxales des principes de l'assistance et propose quelques pistes pour rendre plus adéquate la prise en charge du sans-abrisme.

En premier lieu, il s'agit pour Édouard Gardella d'explicitier ce qui guide l'action des professionnelles. En d'autres termes, il s'intéresse aux grammaires de l'assistance, c'est-à-dire à l'articulation, en situation, de principes de justice, de principes de réalité, et d'un « sens du don gra-

# Édouard Gardella, La solidarité individualiste. L'assistance moderne aux sans-abri et ses pathologies



tuit » (p. 15) qui fonde l'action des professionnelles en direction des bénéficiaires. Ces trois « grammaires » entrent en tension dans la poursuite de trois horizons normatifs qui structurent le travail d'assistance – horizons dont chacun fait l'objet d'un chapitre. Tout d'abord, l'action sociale sur le sans-abrisme se devrait d'être universelle ; ensuite, elle doit permettre l'émancipation de ses usagers ; enfin, elle doit reconnaître leur autonomie. Les professionnelles se trouvent en fait aux prises non seulement avec la tension entre ces principes (faire accéder les individus à l'autonomie tout en reconnaissant qu'ils ont une capacité légitime à la refuser, par exemple), mais aussi avec les conditions matérielles de l'hébergement. Ainsi la rareté des places en hébergement d'urgence comme des logements durables justifie-t-elle de sélectionner les bénéficiaires de l'assistance, à rebours du principe d'universalité. Les principes de solidarité individualiste s'inscrivent dans une relation d'asymétrie qui se veut pour autant « émancipatrice » : de nombreux dispositifs visent ainsi à reconnaître et faire exister les « individus » au-delà de leur seule qualité de bénéficiaire de l'assistance. Le contrat de séjour en établissement d'hébergement, par exemple, vise à la fois à « responsabiliser » les personnes, à construire avec elles leur propre « projet » d'insertion sociale, et à les inscrire dans une relation contractuelle avec les professionnelles – ces dernières envisagent donc un tel contrat sous l'angle de « l'égalité ». Surtout, la mise en relation des personnes

avec une structure de l'action publique les réinscrirait dans un lien avec la société, et irait en direction d'un supposé « mieux » que la vie dans la rue, pensée comme une « désocialisation ». De même, lorsque les professionnelles agissent selon une logique du « don gratuit » (en acceptant d'offrir une cigarette, par exemple), elles l'envisagent là encore comme une médiation entre l'établissement et la personne. L'asymétrie de la relation d'assistance est ainsi pensée comme devant faire venir les sans-abri vers l'insertion par le logement. En ce sens, la promotion de l'autonomie prend plusieurs significations dans les pratiques professionnelles. L'autonomie, dans le cadre de l'assistance aux sans-abri, relève d'un processus de transformation des personnes qui les émancipe de leur dépendance vis-à-vis de l'assistance. Le terme renvoie donc non seulement à l'autonomie décisionnelle, mais aussi à l'idée que cette autonomie reste conditionnée à l'observation des règles et normes de conduite en collectivité.

L'intériorisation des règles de vie en collectivité, et particulièrement des règles de vie dans des habitats collectifs, semble être un enjeu majeur de l'assistance moderne aux sans-abri. Cela amène les professionnelles à un rapport ambivalent aux durées de séjour en hébergement. Si leur objectif est de faire occuper un logement aux personnes qu'elles accompagnent, il est aussi de rendre cette occupation pérenne. Il faudrait donc « laisser le temps » aux personnes de s'autonomiser. Les travailleuses sociales décrivent ainsi leur pouvoir de décision sur l'ac-

cès au logement des personnes en termes de « protection émancipatrice ». La question de la protection des personnes à l'encontre de leurs souhaits se complexifie encore lorsque l'on observe les réactions professionnelles aux refus d'hébergement. Thématique structurante de l'ouvrage puisqu'elle fera l'objet d'un chapitre critique en dernière partie, le refus d'hébergement pose la question morale suivante : « faut-il assister les sans-abri contre leur gré ? » (p. 88).

Comment expliquer de telles orientations normatives du travail d'assistance aux sans-abri ? La deuxième partie de l'ouvrage propose un retour socio-historique sur la prise en charge publique de l'indigence, que l'auteur met en relation avec les transformations des sociétés modernes qui produisent des individus, soit une forme particulière de lien social – c'est ce qu'il appelle « l'hypothèse morphologique ». En poursuivant la théorie durkheimienne selon laquelle « l'accroissement de la différenciation va de pair avec une élévation des niveaux d'intégration » des individus (p. 171), cette hypothèse explique l'avènement de la « solidarité individualiste » par l'augmentation de la division du travail d'assistance aux sans-abri. Ainsi, le secteur de l'assistance augmente considérablement en volume depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quand le travail de l'assistance est progressivement divisé au fil du XX<sup>e</sup> siècle. Cette action sociale se spécialise et devient « urgence sociale » sous l'impulsion de médecins qui militent pour une meilleure prise en charge des sans-abri, notamment à partir de catégories psychopathologiques. Avec la médicalisation du problème du vagabondage vient une différenciation progressive des dispositifs (sociaux et médico-sociaux) de l'urgence sociale, qui peuvent être gérés en associations ou directement par l'intervention de l'État, quand au niveau national « les dynamiques de différenciation et d'intégration se poursuivent » également (p. 194). La population des sans-abri est donc devenue l'objet d'une « politique sociale à part entière », traduisant « un accroissement [...] du lien organique [...] entre les sans-abri et le reste de la société » (p. 182). De cette interdépendance découlerait l'avènement de

principes individualistes dans l'urgence sociale : « parce que ce secteur spécifique dans la protection sociale apparaît, se maintient et se diversifie, les membres de ces groupes de professionnelles ont tendance à de plus en plus traiter les sans-abri comme des humains devant être émancipés et considérés dans leur égale dignité » (p. 183).

Enfin, la dernière partie comporte deux chapitres. Le chapitre 8 critique l'usage professionnel et universitaire de la notion de « désocialisation » pour expliquer le refus d'hébergement, principal paradoxe de l'action sur les sans-abri. Le concept de « désocialisation », venu de la psychologie, désigne une séparation progressive de la société, une coupure des liens sociaux, à mesure qu'une personne se sédentarise dans l'espace public. Il est régulièrement utilisé par les professionnelles pour qualifier des personnes qui refusent systématiquement l'hébergement. À partir du cas longuement documenté de Lamine, un sans-abri qui est aussi une « figure souvent mobilisée comme exemple de la désocialisation par les professionnelles » (p. 236), l'auteur déconstruit l'idée d'une rupture totale des liens sociaux. Au fil du chapitre, on constate que Lamine entretient des relations avec le voisinage, avec d'autres personnes sans-abri, et que le « refus persistant d'hébergement » s'explique bien davantage par une intégration à des groupes que par la « désocialisation », qui laisse penser que les individus se désintègrent au point de se déposséder même de leur corps. Le chapitre 9, plus concis, présente à partir de cette critique sociologique quelques pistes d'amélioration du système d'assistance. L'auteur propose entre autres le renforcement de l'intégration entre le groupe des professionnelles et celui des sans-abri : en prenant en compte la vie sociale existante des sans-abri, les professionnelles de l'urgence sociale « pourront ainsi mieux brancher leurs dispositifs d'émancipation sur les dynamiques sociales qui animent déjà ces personnes » (p. 263). En somme, il faudrait pousser à une horizontalisation des relations entre intervenantes et bénéficiaires pour venir à bout des « dérives pathologiques » de l'urgence sociale.

ECO TIMES  
Quotidien Algérien de l'Économie

Édité par SARL SALYA.COM, au capital social de 1.000.000,00 DA  
Agrément n° : 63/20  
ISSN : 2716-8476

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Lyazid KHABER

Mobile : 0661.23.86.86

E-mail : [d.publication@ecotimesdz.com](mailto:d.publication@ecotimesdz.com)

**REDACTION**

E-mail : [redaction@ecotimesdz.com](mailto:redaction@ecotimesdz.com)

**DIRECTION**

E-mail : [administration@ecotimesdz.com](mailto:administration@ecotimesdz.com)

**SERVICE COMMERCIAL & PUBLICITE**

E-mail : [sce.publicite@ecotimesdz.com](mailto:sce.publicite@ecotimesdz.com)

**PUBLICITE**

Pour toute publicité, s'adresser à

L'Agence Nationale de Communication et de Publicité (ANEP)

Alger : 1, Avenue Pasteur

Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81

Fax : 021 73 95 59

E-mail : [agence.regie@anep.com.dz](mailto:agence.regie@anep.com.dz)

Programme : [agence.regie@anep.com.dz](mailto:agence.regie@anep.com.dz)

**IMPRESSION**

Société d'impression d'Alger (SIA)

Zone industrielle -Alia Bab Ezzouar -

Alger

**DISTRIBUTION**

Media distribution

Quotidien édité par la SARL  
**SALYA.COM**

Salya.com  
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Maison de la Presse Tahar Djaout, B n° 16 - 01, Rue Bachir Attar – Place du 1er mai - Alger

RC : 16/00-1043189 B16 / NIF :

001616104318909 / NIS : 0 016

1621 02067 56 / N° d'article :

16214101662 / RIB : 038 01602

0011419001 24 / Salam Bank

Agence de Bab Ezzouar – Alger

Email : [salyacomdz@gmail.com](mailto:salyacomdz@gmail.com) /

Site Web : [www.salya-dz.com](http://www.salya-dz.com)

**Pour vos insertion publicitaires**



dans



**SERVICE COMMERCIAL & PUBLICITE**  
 Tel / Fax : 023.94.88.57  
 Mobile : 0661.23.86.86  
 E-mail : sce.publicite@ecotimesdz.com  
 salya.commercial@gmail.com

**PUBLICITE**  
 Pour toute publicité,  
 s'adresser à l'Agence Nationale de  
 Communication d'Édition et de Publicité  
 (ANEP)

**ALGER** : 1, avenue Pasteur  
 Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81  
 Fax : 021 73 95 59  
 E-mail : agence.regie@anep.com.dz  
 Programmation.regie@anep.com.dz

**Pour vos petites annonces**

Faire-part, félicitations,  
 condoléances, pensées...

Ou encore

Si vous êtes particulier,  
 notaire, huissier ou commissaire  
 aux comptes

**Pour toutes vos annonces légales**

Certificat de possession,  
 création de société, perdu-trouvé,  
 enquêtes de commodo incommodo...

**Le Quotidien ECO TIMES**  
 Quotidien Algérien de l'Économie

Vous offre un espace idéal  
 pour toutes vos insertions à des tarifs  
 concurrentiels.

Pour toute publicité, s'adresser à l'Agence Nationale de Communication d'Édition et de Publicité (ANEP)

**ALGER** : 1, avenue Pasteur  
 Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81  
 Fax : 021 73 95 59

E-Mail : agence.regie@anep.com.dz Programmation.regie@anep.com.dz  
**Adressez-vous à notre service commercial et de publicité :**

**Maison de la Presse Tahar Djaout,**  
 B n° 16 - 01, Rue Bachir Attar – Place du 1<sup>er</sup> mai - Alger  
 Tel / Fax : 023.94.88.57 / Mobile : 0661.23.86.86  
 Email : sce.publicite@ecotimesdz.com

NB : les avis de décès sont publiés gratuitement

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILLAYA DE B.B.ARRERIDJ**  
**DAIRA DE RAS EL OUED**  
**COMMUNE DE RAS EL OUED**  
 NUMERO FISCAL : 3402 0588 511  
 NUMERO STATISTIQUE :0984 3402 900 1137

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les articles 65et 82 du décret présidentiel n°= 15/247 du 16 SEPTEMBRE 2015 portant règlement des marchés publics et de délégation de service public et après l'examen et l'analyse des différentes soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offre ouvert relative pour la réalisation des projets suivants par lot:

- LOT 01 : REAMENAGEMENT ECOLE ADALLA AMAR.
- LOT 02 : REAMENAGEMENT ECOLE DJEDI MOHAMED TAHAR.
- LOT 03 : REAMENAGEMENT ECOLE KHABABA ALI.
- LOT 04 : REAMENAGEMENT ECOLE AHMED ACHOUR.
- LOT 05 : REAMENAGEMENT ECOLE MIHOUBI MIHOUB.
- LOT 06 : REAMENAGEMENT ECOLE AHMED NAHLI.
- LOT 07 : AMENAGEMENT LENTENE ADMINISTRATIF TOMELLA.

Les lots attribués provisoirement selon critère de choix "moins-disant" aux entreprises suivantes :  
**LOT 01 : REAMENAGEMENT ECOLE ADALLA AMAR**

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Délai D'exécution
E.T.B *SEHILI SAADANE *	197034010003452	60,44 POINTS	1.998.605,00 DA	45 JOURS

**LOT 02 : REAMENAGEMENT ECOLE DJEDI MOHAMED TAHAR.**

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Délai D'exécution
E.T.P.T.C.E *GOUIDMI RACHID *	196534220013148	54,00 POINTS	3.400.155,00 DA	30 JOURS

**LOT 03 : REAMENAGEMENT ECOLE KHABABA ALI.**

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Délai D'exécution
E.T.P.T.C.E *BELAYADI MILOUD*	197234090046431	52,86 POINTS	2.528.988,00 DA	75 JOURS

**LOT 04 : REAMENAGEMENT ECOLE AHMED ACHOUR.**

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Délai D'exécution
E.T.P.ETANCHETE ET PLOMBIER *HAMMOUCHE FAROUK*	198134030056238	50,66 POINTS	1.596.980,00 DA	30 JOURS

**LOT 05 : REAMENAGEMENT ECOLE MIHOUBI MIHOUB.**

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Délai D'exécution
E.T.P.T.C.E *GOUIDMI RACHID *	196534220013148	54,00 POINTS	1.755.250,00 DA	30 JOURS

**LOT 06 : REAMENAGEMENT ECOLE AHMED NAHLI.**

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Délai D'exécution
E.T.P.T.C.E *BELAYADI MILOUD*	197234090046431	52,86 POINTS	1.309.476,00 DA	75 JOURS

**LOT 07 : AMENAGEMENT LENTENE ADMINISTRATIF TOMELLA.**

Attributaire provisoire du Marché	Numéro fiscal	Offer technique	Offer financier	Offer financier après rabais 06%	Délai D'exécution
E.T.P.T.C.E * Larbi Said *	196734010184625	62,33 POINTS	2.664.767,00 DA	2.504.880,98 DA	90 JOURS

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de parution de cet Avis dans la presse nationale, et ce conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n°= 15/247 du 16 SEPTEMBRE 2015 portant règlement des marchés publics et de délégation de service public

Pour ceux qui sont intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du bureau des marchés dans un délai de 03 trois jours à compter de la date de parution de cet avis dans la presse nationale, et ce conformément aux dispositions de l'article 82 du même décret présidentiel.



**Salya.com**  
COMMUNICATION EDITION & PUBLICITÉ



[WWW.SALYA-DZ.COM](http://WWW.SALYA-DZ.COM)

**AVEC NOUS  
VOUS ÊTES  
LES  
MEILLEURS**

*Notre art  
Votre chef-d'œuvre*

**NOTRE MÉTIER : FAIRE DE  
VOTRE PARTICIPATION AUX  
FOIRES & EXPOSITIONS, UNE  
GRANDE RÉUSSITE**

Nous nous occupons de :

- La Fabrication de stand pour foires et expositions ;
- L'Aménagement de stands sur mesure, location de mobilier, montage et installation ;
- La Réalisation de vos différents supports de communication (print, virtuels, audio-visuel) ;
- Relations presse et publicité ;

**POUR NOUS CONTACTER ET DEMANDER UN DEVIS  
APPELEZ SIMPLEMENT LE 0661.23.86.86**

**EMAIL: SALYACODZ@GMAIL.COM**